

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligueurs	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

ANNUAIRE OFFICIEL

DE LA

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

ANNÉE 1925

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

10999

LIGUEURS!

Pour vos réunions

Il vous faut **UN INSIGNE**

MANUEL DE MELLO

11, Rue des Gracilliers, 11 - PARIS (3^e)

vous présente

UN SIGNE DE RALLIEMENT

SYMBOLIQUE, ÉLÉGANT, ARTISTIQUE,

EN MÉTAL DORÉ

FRAPPÉ TOUT SPÉCIALEMENT POUR

La Ligue des Droits de l'Homme



(Grandeur exacte)

Prix : 2 francs (2 fr. 50 franco)

Remises par quantités

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

de la

RÉVOLUTION à la PAIX de 1919

Par E. LAVISSE

de l'Académie Française

10 volumes (9 volumes de texte et 1 volume de tables générales). Chaque volume renferme 400 pages de texte, 20 pages d'illustrations hors texte, sur papier de luxe.
Les 10 volumes brochés 300 fr. Reliés 430 fr.

L'Histoire de France Contemporaine fait suite à L'Histoire de France des Origines à la Révolution
48 volumes brochés : 340 fr. — Reliés : 810 fr.

L'OUVRAGE COMPLET

L'Histoire de France des Origines à la Paix de 1919

28 volumes brochés : 810 fr. — Reliés : 1215 fr.

Chaque volume broché : 30 fr. — Relié : 45 fr.

Payable de suite ou par versements mensuels

Demander le prospectus spécial chez tous les Libraires et à la

Librairie Hachette, 79, bouf. St-Germain, Paris

ÉTUDES CHEZ SOI

Demandez à l'École Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16^e), l'envoi gratuit de sa brochure n° 9904, concernant toutes études ou carrières. Indiquez celles qui vous intéressent : Classes primaires complètes; classes secondaires complètes; grandes écoles spéciales; carrières administratives; carrières industrielles, agricoles; carrières commerciales; langues étrangères; orthographe, rédaction, calcul, écritures; carrières de la Marine marchande; études musicales.

GILBERT RENÉ

350, Rue Saint-Honoré, PARIS

qui a édité les cartes postales de la Ligue

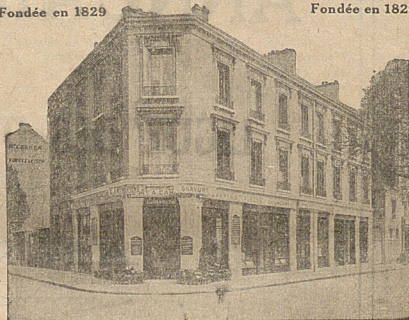
se met à la disposition de nos collègues pour tous travaux de

PHOTOGRAPHIE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE FUNÉRAILLES ET MARBRERIE

Fondée en 1829

Fondée en 1829



Maison A. CAHEN

Georges CAHEN & DENICHÈRE

SUCCESEURS

Direction : 24, Boulevard Edgar-Quinet (XIV^e)

CIMETIÈRE MONTPARNAISE

Tél. : 1^{re} Ligne, SÉCUR 05-72 (Service de nuit) — 2^e Ligne, SÉCUR 62-65

SUCCURSALES :

28, Rue Saint-Georges, 28

Tél. : TRUDAINE 09-14. (Service de nuit)

128, Route Stratégique (MONTROUGE)

Tél. : 92, Cimetière de Bagneux

CHARENTON

37, Rue du Repos, 37

Tél. : ROQUETTE 25-68. Cimetière du Père-Lachaise

150, Route Stratégique (MONTROUGE)

Cimetière de Bagneux

Lors d'un décès, prévenir immédiatement la Maison pour éviter aux Familles toutes démarches et formalités, déclaration de décès aux Mairies, Service religieux, cimetières, etc.

Transport par fourgon automobile et Wagon particulier
Construction de Caveaux et Monuments funéraires — Caveaux provisoires dans tous les Cimetières. — Imprimerie spéciale pour billets de décès. Insertions nécrologiques dans les journaux — Fleurs et couronnes.

ANNUAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

1925

LISTE DES FÉDÉRATIONS

ABBREVIATIONS. — (P.) : *Président* ; (P.-H.) : *Président d'honneur* ; (V.-P.) : *Vice-Président* ; (S.) : *Secrétaire* ; (S.-A.) : *secrétaire adjoint* ; (S.-T.) : *Secrétaire trésorier*. — Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre des membres cotisants au 31 décembre 1924 :

- Ain : (P.) GIRODET, agent-voyer, 1, rue d'Ypres, à Bourg.
Aisne : (P.) DOUCEDAME, conseiller général, maire à Vailly.
Alger : (P.) MOATH, avocat, 5, rue Charles, à Alger.
Alpes-Maritimes : (P.) GARINO, professeur au Collège de Cannes, 33, rue Clemenceau, à Cannes.
Ardèche : (P.) REYNIER, professeur à l'École Normale de Privas.
Ardennes : (P.) BOZZI, professeur, 11, avenue Gailly, à Charleville.
Aube : (P.) COUTURIER, 11, rue Girardon, à Troyes.
Aveyron : (P.) DEAMBES, professeur au lycée, à Rodez.
Bouches-du-Rhône : (P.) BAYLET, professeur au Lycée 1, rue Camoin-Jeune, à Marseille.
Calvados : (P.) GEORGES ROGER, avocat à la Cour, 55, rue Saint-Martin, à Caen.
Cantal : (P.) MEYNIEL, adjoint au maire, à Aurillac.
Charente : (P.) RAOUL FEUILLET, conseiller général, à Villefagnan.
Charente-Inférieure : (P.) ADAM NAUDON, directeur, Ecole Réaumur, à La Rochelle.
Cher : (P.) NANCEY, instituteur en retraite, 2, rue Mazagran, à Bourges.
Constantine : (P.) PAUL RAIMBAULT, professeur E. P. S., à Constantine.
Côte-d'Or : (P.) BENELLI, avocat, 29, cours du Parc, à Dijon.
Côtes-du-Nord : (P.) BULLEAUD, 4 bis, boulevard Thiers, à Saint-Brieuc.
Creuse : (P.) AUCLAR, employé des postes, route de Paris, à Guéret.
Dordogne : (P.) YVON DELBOS, conseiller d'arrondissement, 1, rue Hautefeuille, à Paris.
Drôme : (P.) FAUCHER, professeur, Ecole Normale, 3, rue Fulton, à Valence.
Eure : (P.) LEVASSEUR, instituteur, 3, rue de l'Echo, à Louviers.
Eure-et-Loir : (P.) PEURET-HATTON, 70, Grand-Faubourg, à Chartres.
Gard : (P.) JULES CHARDON, 2, rue Guizot, à Nîmes.
Garonne (Haute-) : (P.) MELHAN, 22, rue Côte Pavée, à Toulouse.
Gironde : (P.) L.-V. MEUNIER, 49, rue Baysellance, à Bordeaux.
Hérault : (P.) A. FIEU, principal clerc d'avoué, 4, rue de l'Angel, à Béziers.
Ille-et-Vilaine : (P.) REBELLON, 1, place Pasteur, à Rennes.
Indre-et-Loire : (P.) ARON, maire, à Boulay.
Isère : (P.) ESMONK, professeur, villa des Fauvettes, à La Tronche.
Landes : (P.) EMILE LABEYRIE, à Aire-sur-l'Adour.
Loire : (P.) SEROL, avocat, 6, rue Gambetta, à Roanne.
Loire-Inférieure : (P.) GUIHARD, instituteur, 70, rue Saint-André, à Nantes.
Loiret : (P.) GUBETAL, professeur, 110, faubourg Saint-Jean, à Orléans.
Lot-et-Garonne : (P.) MARIUS ALBERT, 7, rue Montesquieu, à Agen.
Maine-et-Loire : (P.) PARÉ, imprimeur, 34, rue du Cornet, à Angers.
Manche : (P.) HASCOET, directeur de l'École pratique, à Cherbourg.
Marne : (P.) GUEU, 21, rue d'Alger, à Châlons-sur-Marne.
Marne (Haute-) : (P.) MANN, professeur au lycée de Chaumont.
Mayenne : (P.) TERRIER, professeur au lycée, route de Coste, à Laval.
Morbihan : (P.) JEAN LETTRY, docteur-médecin, 16, cours de la Bôve, à Lorient.
Moselle : (P.) LAURENT MASCUlier, négociant, 32, rue du Coestlosquet, à Metz.
Nièvre : (P.) LEDRAPIER, 50, rue de Paris, à Nevers.
Nord : (P.) COLLIER, 60, rue de la Chaudre-Rivière, à Lille.
Oise : (P.) JEAN AUBEZ, instituteur à Saint-Maximin.
Orne : (P.) SYLVESTRE, professeur au Collège, 2, rue de la Poterie, à Argentan.
Pas-de-Calais : (P.) AIMÉ WISCART, boulevard de Strasbourg, à Saint-Omer.
Puy-de-Dôme : (P.) DIONNET, expert-comptable, 1, rue Arlaud-de-Blanval, à Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales : (P.) CALVET, vérificateur des P. et M., à Prades.
Rhin (Haut-) : (P.) D^r KAYSER, avenue de la République, à Colmar.
Rhône : (P.) MOUTET, député du Rhône.
Saône-et-Loire : (P.) GENEVOIS, agent d'assurances, rue Barbès, à Montceau-les-Mines.
Saône Haute-) : (P.) RIGOBERT, vérificateur des P. et M., 4, faubourg de Vesoul, à Lure.
Sarthe : (P.) LAINE, 32, rue Prémartine, au Mans.
Savoie : (P.) VERDEAUX, chirurgien-dentiste, 5, place du Palais de Justice, à Chambéry.
Savoie (Haute-) : (P.) HIPPOLYTE CURRAL, avocat, à Bonneville.
Seine : (P.) CALLAUD, 67, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne.
Seine-et-Marne : (P.) POMMERY, 69, faubourg Saint-Nicolas, à Meaux.
Seine-et-Oise : (P.) F. J. BIVERT, maire, place Renault, à Epinay-sur-Orge.
Seine-Inférieure : (P.) LOUIS LUCAS, directeur de la Coopérative, 6, rue Tirard, à Sotteville-les-Rouen.
Sèvres (Deux-) : (P.) HERY, maire de Bressuire.
Somme : (P.) BERTAUX, publiciste, 152, boulevard de Châteaudun, à Amiens.
Tarn : (P.) JAU, rue de la Madelaine, à Albi.
Var : (P.) COULET, adjoint au maire, à Toulon.
Vaucluse : (P.) A. VALABREGUE, ingénieur, 16, rue Arnaud-de-Fabre, à Avignon.
Vendée : (P.) BOISNÉ, conseiller général, 3 bis, rue d'Alsace, La Roche-sur-Yon.
Vienne : (S.) GILBERT, impasse de la Visitation, à Poitiers.
Vosges : (S.-A.) ARMAND, à Bains.
Yonne : (P.) HAMELIN, sénateur, à Joigny.

LISTE DES SECTIONS

Ain

Ambérieu-en-Bugey : (P.) Alexandre BRODAZ (15).
 Aranc : (P.) Marius-Julien SAVAY, marchand de bestiaux (44).
 Bâgnat : (P.) Joseph GOURMAND, propriétaire (43).
 Bellegarde : (P.) Louis CLÉMENT, Musineus, par Bellegarde (401).
 Belley : (P.) : Arthur MARET, instituteur honoraire, à Virignin (39).
 Bourg : (P.) GIRODET, agent voyer, rue d'Ypres (72).
 Châtillon-sur-Chalaronne : (P.) Eugène DUBOIS, professeur E. P. S. (40).
 Collonges : (P.) : Charles François LEVRIER, instituteur en retraite, à Greny, par Peron (119).
 Culoz : (P.) SERPOLLET, P.-L.-M.
 Divonne : (P.) Paul MUSY, hôtelier (99).
 Gex : (P.) Benoît GUYON, percepteur, à Gex ().
 Hauteville : (P.) L. GUILLEMET, hôtelier, conseiller général à Comoranche, par Hauteville (92).
 Lagnieu : (P.) François SERDAN, quincailler (77).
 Meximieux : (P.) François COMTE, marchand de grains (25).
 Méziat : (P.) BLANCHET, instituteur en retraite (53).
 Miribel : (P.) Joseph BRESSOUD, (74).
 Montluel : (P.) MONNIER, maire, à Dagneux, par ().
 Montrevel : (P.) MARTELIN, vétérinaire (52).
 Nantua : (P.) Camille ROZIER, industriel, maire, (58).
 Oyonnax : (P.) PECHOUX, conseiller municipal (13).
 Pont-d'Ain : (P.) Joseph ROLLET, sabotier (34).
 Pont-de-Veyle : (P.) Henri RIBAUD, à Saint-Jean-de-Veyle (532).
 Priay-Villelte : (P.) Laurent FERRAND, notaire, à Priay (53).
 Saint-Rambert-en-Bugey : (P.) A. DUTTO, monteur (37).
 Sathonay-Camp : (P.) ROBERT, à Sathonay-Village (44).
 Seyssel (Deux) : (P.) Dr TRUFFET, à Seyssel (104).
 Tenay : (P.) Albert DOREL, cantonnier, rue de la Gare (60).
 Thoissey : (P.) PIRON, maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne, conseiller général, à (32).
 Trévoux : (P.) Léon FOURNET, industriel, à Jassans (54).
 Villars-les-Donbes : (P.) BUTILLON (18).
 Virieu-le-Grand : (P.) Charles LEMAISON, boulanger, (84).
 Vonnas : (P.) BESNARD, instituteur en retraite (109).

Aisne

Anizy-le-Château : (P.) Charles LÉMAIRE, huissier (110).
 Aubenton : (P.) DEBRAY, à Besmont (50).
 Beauvevoir : (P.) BOCCQUET, industriel (10).
 Bohain : (P.) Edmond SAVARY, négociant, Grand-Place (272).
 Braine : (P.) Georges ROBINEAU, conseiller d'arrondissement (83).
 Charly : (P.) BILLARD, maire à Romery ().
 Château-Thierry : (P.) BLONDELU, 2, avenue d'Essonnes (99).
 Chauny : (P.) BUGNCOURT, directeur de l'Aisne, rue de la Halle (153).
 Condé-en-Brie : (V.P.), MERA, conseiller d'arrondissement, à Jaulgonne (78).
 Crécy-sur-Serre : (P.) BONDON, ancien maire (94).
 Essigny-le-Petit : (P.) ROLLET, industriel (64).
 Estrées : (P.) Léonce GRANCHON, maire à (61).
 La Fère-Tardenois : (P.) JOXE, docteur (61).
 La Fère-Tergnier : (P.) DELVALLES, huissier (194).
 Gouy : (P.) Myrtil THOMAN, métreur (7).
 Guise : (P.) ANCELIN, à Vadencourt (31).
 Hirson : (P.) Alphonse LEFÈVRE, employé de chemin de fer, 50, rue de la Capelle (149).
 Jeancourt : (P.) THERY, négociant (62).
 Jussy : (P.) CARPENTIER, maire et négociant (43).
 Laon : (P.) J.-T. MORET, ingénieur, T. P. E., 37, rue Lennain (269).
 Mennevret : (P.) FILLON, maire (46).
 Nauroy : (P.) RICHER, adjoint au maire (24).
 Neuchâtel : (P.) CHOLET, à la Malmaison par Amifontaine (79).
 Neuilly-Saint-Front : (P.) CHIREUX, vérificateur des C. I. (53).
 Le Nouvion-en-Thiérache : (P.) BURIDANT, directeur de l'Etrille ().
 Origny-Sainte-Benoîte : (P.) Henri Moisson, industriel, rue de Thyl (38).
 Plomion : (P.) Arnold PETT, docteur (15).
 Saint-Michel : (P.) Albert AUBERT, maire (72).

Saint-Quentin : (P.) DUTILLEUL, comptable, adjoint au maire, 18, rue des Glaniers (126).
 Sains-Richaumont : (P.) BAUCHEUX, architecte ().
 Séry-lès-Mézières, par Ribemont : (P.) CAUVENNE, conseiller municipal (20).
 Sissonne : (P.) Albert BOUCHER, constructeur, à Saint-Erméontre et Bamecourt (42).
 Soissons : (P.) MUZART, géomètre, conseiller d'arrondissement (65).
 Vailly-sur-Aisne : (P.) BEZANCON, maire de Soupir (60).
 Vendeuil : (P.) THELIEZ, conseiller municipal, boulanger, à Brissay-Choigny, par Moy (33).
 Vermand : (P.) Georges GRY, conseiller général, maire, à Vaux, par Etreillers (139).
 Vervins : (P.) Jules BECART, conseiller municipal, place de l'Hospice (18).
 Villers-Cotterets : (P.) BARAQUIN, route de Soissons (95).

Alger

Alger : (P.) MOATTI, avocat, 5, rue Charras (392).
 Aumaie : (P.) Marius TOULON, coiffeur, Grande-Rue (19).
 Blida : (P.) LEXIER, avocat, 1, rue Carnot (85).
 Beni-Yenni : (P.) AMHUS-MOHAMMED, instituteur (150).
 Ghardaia : (P.) Albert LAPOIRIE, directeur d'école (251).
 Laghouat : (P.) Jean DANFLORE, ancien conseiller municipal, maître forgeron (10).
 Maison-Carrée : (P.) Lucien DAYAN, pharmacien (28).
 Médéa : (P.) CHATANAY, directeur d'école (95).
 Miliana : (P.) César BEN DANOU, vétérinaire, premier adjoint (39).
 Orléansville : (P.) Auguste CASSAGNE, vétérinaire (10).
 Teniet-el-Haad : (P.) Antoine DOLLINGER (33).

Allier

Commentry : (P.) BAURY, instituteur, à Bourcheroux, par (24).
 Gannat : (P.) BARTHE, receveur des postes, à Châtel-Guyon (79).
 Montluçon : (P.) MENUT, avocat, rue Lakanal (130).
 Moulins : (P.) PUECHMALLE, inspecteur primaire, 33, rue de Decize (117).
 La Palisse : (P.) COCHE, maire (70).
 Saint-Bonnet-Troncet : (P.) Lucien DEJEAN, entrepreneur de transports, à Braize, par Ainay-le-Château (23).
 Saint-Pourçain-Sioule : (P.) JOUVENÇON, professeur adjoint, E. P. S., rue de Reims (89).
 Tronget : (P.) Jules LOISEAU (60).
 Varennes-sur-Allier : (P.) VILLETTE, receveur-buraliste, rue du Champ-de-Foire (63).
 Vichy : (P.) PATRICE, pharmacie du Parc (59).

Alpes (Basses-)

Annot : (P.) Julien AGNELY, docteur en médecine (37).
 Digne : (P.) Emile BLANC, contrôleur des douanes, aux Sièges, près de (50).
 Puyssieux : (P.) Adrien BRUNET, négociant (21).
 Sisteron : (P.) Augustin CATTA, professeur (31).

Alpes (Hautes-)

Argentière (L') : (P.) Ch. TRANCHAT, chef de service, entreprise Planche (101).
 Gap : (P.) Ch. BERTHET, publiciste, 7, rue de Bonne (104).
 Orcières : (S.) Joseph MEYER, instituteur (13).
 Le Queyras : (P.) S. IMBARD, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts (11).
 Saint-Firmin : (P. S.) ALLEMAND, industriel à (22).
 Veynes : (P.) CORNARD, ancien député, maître et conseiller général.

Alpes-Maritimes

Antibes : (P.) Charles BERNARD, industriel, Villa El-Djeddan, boulevard J.-Wyllie, La Sales, à (65).
 Cannes : (P.) ANTONI, place Gambetta (96).
 Drap-Cantaron : (P.) Louis CAMITA, comptable (53).
 Grasse : (P.) Marius CRESS, agence du Petit Nîçois (23).
 Lantosque : (P.) Paul-Camille GASTAUD, agriculteur, à Saint-Colomban-de-Lantosque (22).
 Menton : (P.) GAZIELLO, conseiller d'arrondissement, maire de Castellier (20).
 Nice : (P.) Raymond MILHAUD, avocat, 40, rue Giffredo (183).

Saint-Martin-Vésudie : (P.) Pierre BRANDONY, brigadier des Douanes (9).
 Sospel : (P.) Elie COULET, conducteur des Ponts et Chaussées.
 Trinité-Victor : (P.) Joseph MARS, industriel (44).
 Vençe : (P.) BAREST, commerçant (43).

Ardèche

Albon : (P.) Elie BERTHAUD, facteur receveur (24).
 Alboussière : (P.) DEOURS, instituteur en retraite (23).
 Andonay : (P.) BOURETTE, professeur, Ecole Malleval (53).
 Aubenas : (P.) Justin TERRADE, professeur E. P. S. (90).
 Boiffes : (P.) Germain GARDE, maire (25).
 Bourg-Saint-Andéol : (P.) Paul SILHOL, professeur (18).
 Le Cheylard : (P.) Pierre MANDON, agent d'assurances (54).
 Dunière : (P.) Elie SALLÉE, cultivateur (87).
 Joyeuse : (P.) Gustave JALLES, pharmacien (27).
 Lalevade : (P.) BOUCHON, fabricant de chaussures.
 Lamastre : (P.) E. ALBARIC, directeur du cours complémentaire (50).
 Mayres : (P.) DAYONE, instituteur (25).
 Ollières (Les) : (P.) BÉRAUD, propriétaire (51).
 Privas : (P.) Elie BEYNIER, professeur Ecole Normale (86).
 Saint-Agrève : (P.) Philémon FAYAT, à Lichessol (100).
 Saint-Just : (P.) E. CROUZET, instituteur (29).
 Saint-Péray : (P.) ARNIE, directeur d'école en retraite.
 Saint-Vincent-de-Barres : (P.) David SALÉE, propriétaire (29).
 Le Teil : (P.) Auguste RIGAUD, 18, rue de la République (68).
 Touloud : (P.) FERRIER, notaire (8).
 Tournon : (S.A.) COURBIS, retraité du P.-L.-M. (27).
 Vallon : (P.) Franck CHANTE, industriel (40).
 Vernoux : (P.) Léon DUPAU, pharmacien (45).
 Vouille (La) : (P.) Paul VINARD, voyageur de commerce (96).

Ardennes

Atigny : (P.) Louis COUTIER, négociant, maire (39).
 Buzancy : (V.-P.) Charles MARTIN, entrepreneur (39).
 Carignan : (P.) Louis FEDERSPIEL, tanneur (62).
 Challeranges : (P.) Ch. FOURIAUX, à Savigny (32).
 Charleville : (P.) Bozzi, 11, avenue Gustave-Gailly (93).
 Château-Porcien : (P.) LENOUX, conseiller général (127).
 Flize : (P.) LEGOUGE, cultivateur, à Sapogne-Feuchère (65).
 Fumay : (P.) Bauduin PETR, maire (155).
 Givet : (P.) CAVALIER, maire, ingénieur, 50, rue du Luxembourg (109).
 Mézères : (P.) HECHEMANN, docteur, rue de l'Eglise (72).
 Monthermé : (P.) BOSQUET, maire de Château-Régnault (98).
 Nouzon : (P.) LAGNIER, adjoint au maire d'Autrecourt.
 Novion-Porcien : (P.) Théophile POUPART, à Saulas-Monclin (24).
 Raucourt : (P.) VARLET, maire, conseiller général, à Remilly (45).
 Renwez : (P.) Docteur ETIENNE (30).
 Rethel : (P.) PREVOST, directeur Ecole primaire supérieure (107).
 Rocroi : (P.) RIEUX, propriétaire, à Rimogne (85).
 Rumiigny : (P.) Jules PHILIPPOT, instituteur en retraite, à Aoustle (53).
 Sedan : (P.) DALBOY, avoué avocat, 6, rue de la Poste (150).
 Signy-l'Abbaye : (P.) Marceau VALTIER, maire (23).
 Signy-le-Petit : (P.) BRIGNON, conseiller d'arrondissement, à La Neuville-aux-Joies (40).
 Vouziers : (P.) Henry GUEILLOT, avocat (45).

Ariège

Ax-les-Thermes : (P.) Jean PERRY, retraité (28).
 Castillon : (P.) MINOUZE, instituteur, à Bonac-sous-Lez.
 Foix : (P.) DELPECH, ancien sénateur, à Varilhès (53).
 Pamiers : (P.) Léon GALY, professeur, rue du 4-Septembre.
 Saverdun : (P.) Etienne BOMBAL, retraité, à Montaut, par Le Vernet (17).

Aube

Arçis-sur-Aube : (P.) Louis DROUOT, libraire, 9, place d'Armes (62).
 Bar-sur-Aube : (P.) Juste RENAULT, vétérinaire, rue Armand (180).
 Bar-sur-Seine : (P.) Eugène LALLEMAND, industriel, rue Thiers (50).
 Brienne-le-Château : (P.) Louis ROSIÈRES, retraité, à Brienne-la-Vieille (186).
 Chaource : (P.) Jules REGNIER, propriétaire (79).
 Chavanges : (P.) GALLOT, conseiller général (45).
 Clairvaux : (P.) BOULOS, employé, à Longchamp-sur-Aujon (60).
 Romilly-sur-Seine : (P.) HOMON, négociant, 8, rue de la Boule-d'Or (44).
 Troyes : (P.) ROCHE, professeur, 1, boulevard Danton (160).

Aude

Bize : (P.) FRANCK, maire (89).
 Capendu : (P.) JOSEPH LABORDE, distillateur (22).
 Carcassonne : (P.) Georges BRUGNIER, sénateur, 62, rue Trivale (137).
 Castetel : (P.) Laurent ATHEZ, propriétaire (16).
 Castelnaudary : (P.) Docteur MAURETTE (124).
 Coursan : (P.) Paul YBRAC, route de Salles (80).
 Lézignan : (P.) Georges MONTAGNE, commerçant, cours de la République (46).
 Limoux : (P.) BOUSGARBIES, avocat, 4, rue du Pont-Neuf.
 Marseilllette : (P.) GUILHALMENC, propriétaire viticulteur (18).
 Montlaur : (P.) VACQUIER, propriétaire (13).
 Moux : (P.) Ernest FABRE, maire (52).
 Narbonne : (P.) Eugène MONTEL, 30, boulevard Gambetta (248).
 Peyriac-sur-Mer : (P.) E. BARRIER, instituteur (23).

Aveyron

Camars : (P.) COUTANT, percepteur (20).
 Capdenac : (P.) BONNET, maire, 1, rue de la République (61).
 Cornus : (P.) SALVAN, président de chambre de la Cour d'Appel de Montpellier (27).
 Cransac : (P.) Félix HUGONNENC, publiciste, rue de la Treille (31).
 Decazeville : (P.) LACASSAGNE, rue Camille-Douls (77).
 Millau : (P.) Lunel, professeur, 14, avenue de la Gare (75).
 Montbazens : (P.) ESCUDE, adjoint au maire, (10).
 Najac : (P.) Elie SEGONDS, charron, au faubourg (14).
 Rieupeyroux : (P.) CAVAGNAC, bijoutier (27).
 Rignac : (P.) ESTIVALS, gérant de l'Union d'approvisionnement (14).
 Rodez : (P.) BEIAMBES, professeur au lycée (81).
 Saint-Affrique : (P.) Dr JACOB (42).
 Sévérac-le-Château : (P.) François ABRIC, chef de train (58).
 Tourneinire : (P.) René ARQUIER, chef de bureau des Litiges, Compagnie du Midi (65).
 Villefranche : (P.) Armand LAURET, instituteur (60).

Belfort (Territoire de)

Beaucourt : (P.) MAILLARD, négociant, rue de Saint-Dizier (144).
 Belfort : (P.) Dr Lévy, 23, faubourg des Ancêtres (211).
 Delle : (P.) NARBÉY, vérificateur des douanes (49).
 Rougemont : (P.) Eugène VILLEMANN, négociant (20).

Bouches-du-Rhône

Aix : (P.) PELLEGRIN, avocat, 9, rue Manuel (67).
 Arles : (P.) Léon ESMOL, 38, boulevard Sadi-Carnot (71).
 Aubagne : (P.) Jean TOCCI, retraité P.-L.-M., quartier du Pin-Vert (48).
 Châteaurenard : (P.) Jules POULHON, expéditeur, rue des Ecoles (58).
 Ciotat (La) : (P.) Hilarion SEGOND (36).
 Grans : (P.) TROUILLARD, secrétaire de mairie (20).
 Istres : (P.) Auguste PHALIPPON ().
 Maignane : (P.) Louis DORE, radiotélégraphiste (19).
 Marseille : (P.) Elisée AGRANIER, 3, rue des Quatre-Pâtisiers (1057).
 Martigues : (P.) Edmond BRIOLE, négociant, 7, quai Rive-Neuve.
 Miramas : (P.) CAPITAINE, secrétaire général de mairie, avenue d'Arles (40).
 Mourès : (P.) Albert REVEL (30).
 Port-de-Bouc : (P.) Henri ANDREI, retraité, rue Gambetta (83).
 Saint-Rémy : (P.) D. MILHAUD, négociant (75).
 Salon : (P.) A. BUSSON, directeur d'école, boulevard David. (44).
 Tarascon : (P.) PARADIS, avocat (66).

Calvados

Bayeux : (P.) GODAL, rédacteur en chef au *Journal de Bayeux*, 27, rue Larcher (30).
 Caen : (P.) Georges ROGER, avocat à la Cour, 55, rue Saint-Martin (126).
 Falaise : (P.) Gustave GAMBIER, place Saint-Gervais (67).
 Jort : (P.) René LUCE, inspecteur d'assurances, « Les Til-leuls », à Sassy (10).
 Lisieux : (P.) Albert DEGRENNE, docteur en médecine, 5, boulevard Carnot (113).
 Vire : (P.) Pierre BROLAY, négociant en vins (54).

Cantal

Aurillac : (P.) COURCHINOUX, professeur au lycée, 5, rue de la Gare (163).

Massiac : (P.) Jean DELRIEU, maréchal des logis, chef de gendarmerie, en retraite (31).
 Mauriac : (P.) Paul-Emile LESCURE, notaire (13).
 Murat : (P.) Docteur DURAND-PESCHAU, maire de Lachapelle-Allagnon (107).
 Saint-Flour : (P.) Jean BASTIDE, professeur au collège (87).
 Saïgues : (P.) Louis BROUSSE, instituteur honoraire (39).
 Salers : (P.) Léonard JARRIGE, huissier.
 Vic-sur-Cère : (P.) Victor DEGOTT, huissier (36).

Charente.

Angoulême : (P.) Marcelin GRAUD, géomètre, 52, avenue Gambetta (155).
 Baignes : (P.) Ch. SCHMIDT, pasteur (10).
 Barbezieux : (P.) Duproix, pasteur, 22, avenue de la Gare (32).
 Brossac : (P.) Jean CHEVALIER, négociant à Boisbretaud (61).
 Cellerouin : (P.) François GRAVELAT, propriétaire, maire (31).
 Chalais : (P.) MAROIS, propriétaire à Sainte-Marie (23).
 Chateaufort-sur-Charente : (P.) André DESCOFFRE, docteur en pharmacie (114).
 Cognac : (P.) Léon CELLIER, avocat, rue du Pérat (557).
 Jarnac : (P.) André ROYER, négociant (124).
 Mansle : (P.) Gabriel ROCHER (42).
 Montignac : (P.) René GOUNN, propriétaire (50).
 Montmoreau : (P.) PESSAUD, instituteur à Saint-Amand-de-Montmoreau (54).
 Nersac : (P.) René THIBAUD, mécanicien (26).
 Rochefoucauld (La) : (P.) Jean SENELLE, négociant (88).
 Rouillac : (P.) Paul LAPLAGNE, maire, propriétaire, à Vaux-Rouillac (69).
 Ruelle : (S.) F. GOUMAIN, rue du Gaz (65).
 Ruffec : (P.) Docteur FAYS (66).
 Saint-Front : (P.) Augustin GAUTHIER (51).
 Tâche (La) : (P.) GOUNN, à La Tâche, par Cellerouin (2).
 Tussion : Docteur AUGIER.
 Villefagnan : FEUILLET, docteur (106).

Charente-Intérieure.

Aigrefeuille-d'Annis : (P.) Charles PENAUD, maire, conseiller d'arrondissement (47).
 Aigrefeuille-le-Thou : (P.) MÉTAYER, propriétaire, Le Chéron Gare, Aigrefeuille-le-Thou (15).
 Andilly-les-Marais : (P.) Alexandre COULLAUD, maire (42).
 Angliers : (P.) F. MOREAU, conseiller municipal.
 Ars-en-Ré : (P.) Ferdinand LUCAS, conseiller d'arrondissement (47).
 Arvert : (P.) Clément HUCHARD, pasteur.
 Aulnay : (P.) Jules POTIRON, quincaillier (155).
 Aumagne : (P.) Marcel Commo, cultivateur (111).
 Ballon : (P.) Valentin FORT, maire (13).
 Benon : (P.) Grégoire PETIT (30).
 Beurley : (P.) Ernest HERMAND.
 Bourcefranc : (P.) Lièvre (42).
 Breuille : (P.) Gaston FORGET, maire (4).
 Brie : (P.) Georges BELLETAU, maire (39).
 Cercoux : (P.) Kléber HÉRAUD, instituteur (75).
 Chaillevette : (P.) Emile TESSIER.
 Chambon : (P.) Joseph BROCHET, sabotier (23).
 Charron : (P.) CHAIGNEAU (37).
 Château-d'Oléron (Le) : (V.-P.) Edmond ALZEN, médecin (161).
 Châtelailion : (P.) Alexis NICOLAS, adjoint au maire, rue de Parthenay (49).
 Courde-sur-Mer (La) : (P.) Honoré BRULLON fils (48).
 Eguille (L') : (P.) André GEORGET, ostréiculteur (52).
 Essards (Les) : (P.) Anatole GOUNEAU, marchand de bestiaux, aux Essards, par Saint-Porchaire (17).
 Etaules : (P.) Texier.
 Ferrières : (P.) Albert GAUTHIER, négociant, maire (36).
 Forges : (P.) Alcide BURGARD, instituteur en retraite (56).
 Geay : (P.) Camille CHARRON, instituteur (63).
 Gemozac : (P.) Docteur SOULÉ.
 Jonzac : (P.) Dr DUGOUT, place du Château (125).
 Landrais : (P.) Léon GIRARD, commerçant (49).
 Marans : (P.) Jean PIVETEAU, conseiller général (158).
 Marennes : (P.) HAY, professeur, école professionnelle (105).
 Matha : (P.) PARENTEAU, docteur, à Sיעq (201).
 Médias : (P.) Isaïe CONTE, maire (39).
 Migron : (P.) Casimir PRÉAT (50).
 Mirambeau : (P.) CHAIGNER, propriétaire, à Saint-Dizant-du-Bois, par (65).
 Montendre : (P.) J. Jacques LARVOIRE, industriel, avenue de la République (68).
 Mornac-sur-Seudre : (P.) Charles JOGUET, ostréiculteur (49).
 Mortagne-sur-Gironde : (P.) Jacques MAURIN, pasteur (52).
 Mosnac-sur-Seugne : (P.) Pierre LAMBERT, instituteur (30).
 Néré : (P.) Charles FRAGNAUD, docteur en médecine (50).
 Neuviq : (P.) J. A. CHAIGNEAU, propriétaire.

Nuailld-d'Annis : (P.) Gaston PALLIER, instituteur honoraire (35).
 Pisany : (P.) Maxime LEBLANC, instituteur (55).
 Pons : (P.) MARRASSE, rue Saint-Vivien (125).
 Pont-l'Abbe-d'Arnould : (V.-P.) Jules DAUNAS (43).
 Rochefort : (P.) Pierre FLOTTES, professeur au lycée (193).
 Rochelle (La) : (P.) Charles DECLIE, café du Théâtre, 3, rue Chef-de-Ville (354).
 Ronde (La) : (P.) Constant GUBRET, instituteur honoraire (13).
 Royan : (P.) Charles DEVOIS, professeur au collège, villa Nini-Jean, avenue des Semis (143).
 Saint-Agnant-les-Marais : (P.) Germain BONNET, propriétaire, conseiller d'arrondissement (45).
 Saint-Fort-sur-Gironde : (P.) Maurice CHASTAND, négociant (78).
 Saint-Hilaire-de-Villefranche : (P.) Fernand BOUET, conseiller général, propriétaire, à Moulin-Brun (49).
 Saint-Jean-d'Angély : (P.) Albert TEXIER, industriel, rue de Chizé (251).
 Saint-Jean-de-Liversay : (P.) Félix AUCHIER, docteur en médecine.
 Sainte-Marie-de-Ré : (P.) Aimé PELLETIER (47).
 Saint-Martin-de-Ré : (P.) Aimé COGNACQ, directeur, compagnie de navigation (69).
 Saint-Porchaire : (P.) A. VALLET (31).
 Saint-Sauvant : (P.) Gustave BARBAUD (24).
 Saint-Savinien : (P.) FORT, facteur enregistreur (87).
 Saintes : (P.) RAISSAC, 22, rue Saint-Eulrope (334).
 Saujon : (P.) Camille TALON, employé de commerce, rue Bernard-Palissy (125).
 Soubise : (P.) Dr W. ÉMON, maire, conseiller général (41).
 Souhé : (P.) Henri TENOT, conseiller municipal, à Le Gua (45).
 Surgères : (P.) FILIPPI, docteur (64).
 Tremblade (La) : (P.) DESPLANDS, 62, rue des Bains (76).
 Villeneuve-la-Comtesse : (P.) Marcel POUILLOUX, retraité des chemins de fer (23).

Cher

Bourges : (P.) ANCEL, 2, avenue des Prés-le-Roi (98).
 Culan : (P.) DENZOT, à « La Garde de Dieu » (21).
 Saint-Amand : (V.-P.) DEPEGE, commis des Contributions indirectes, av. de la République (100).
 Vierzon : (P.) G. VILLAIN, 92, rue des Ponts (114).

Constantine

Batna : (P.) Léon SOURIAND, receveur des Contributions indirectes (59).
 Biskra : (P.) RAYNAUD, bijoutier (175).
 Bone : (P.) André SEYS-OLIVE, avocat (175).
 Bordj-Bou-Arredj : (P.) CERF, greffier de la Justice de Paix.
 Bougie : (P.) Aimé MARSAULT, receveur des P. T. T., en retraite (109).
 Calle (La) : (P.) BARRIS DU PENHER, maire, conseiller général (37).
 Constantine : (P.) SULTAN, avocat, 17, rue Nationale (207).
 Guelma : (P.) G. Auguste BAGHOTET, directeur d'école en retraite, 6, rue Saint-Augustin (58).
 Khenchela : (P.) RENCURET, directeur d'école.
 Lambèse : (P.) Victor GAUTHIER, négociant (8).
 Philippeville : (P.) Emile LEDERMAN, avocat, bâtonnier, 1, rue d'Austerlitz (113).
 Souk-Ahras : (P.) François HORTE, entrepreneur (124).

Corrèze

Allasac : (P.) Jean LAFON, percepteur.
 Beaulieu : (P.) Léopold Marcou, industriel (35).
 Bort : (P.) MARTIN, conseiller général (44).
 Brive : (P.) P. ROYER, publiciste, 17, boulevard Brune (315).
 Tulle : (P.) ROUBY (135).
 Ussel : (P.) ESCURE, commission des contrôles des chemins de fer (38).
 Uzerche : (P.) MEDARD, directeur d'école, rue de l'Hôpital.

Corse

Ajaccio : (P.) PÉTRI, chef de division à la préfecture (40).
 Bastia : (P.) MORETTI, avocat, bd Saint-André, 10 (35).
 Corté : (T.) GERALDI, instituteur, 11, cours Paoli.
 Guagno : (P.) Pascal PAONI, conseiller municipal (10).
 Sartène : (P.) Pierre François CANNI, instituteur (20).

Côte-d'Or

Auxonne : (P.) Pierre POILEVEY, maire de Billely (18).
 Châtillon-sur-Seine : (P.) MONY, négociant, rue de la Douise (42).
 Dijon : (P.) François RICCI, 6, rue Jeannin (161).

Is-sur-Tille : (P.) Albert SCHAUB, cafetier, à Marcilly-sur-Tille (33).
 Montbard : (P.) E. COURTOIS, rue E.-Piot.
 Nuits-Saint-Georges : (P.) Joseph VEDRENNE, liquoriste (61).
 Novion-sur-Geveyre : (P.) Alexis FABRY, boulanger, à Novion-sur-Geveyre.
 Saint-Jean-de-Losne : (P.) Ernest JEANNIN, instituteur public à Losne (32).
 Seurre : (P.) Félix LAGUIN, docteur en médecine, rue de la Gare (55).

Côtes-du-Nord

Callac : (P.) Yves RALLON, receveur de l'enregistrement (31).
 Dinan : (P.) Jean ROUXEL, instituteur, 35, rue des Rouaires (50).
 Saint-Brieuc : (P.) MAUMON, 17, rue Jocelyn (36).

Creuse

Ajain : (P.) Jean PHILIPPON, maire (14).
 Aubusson : (P.) Louis LATRIGE, avocat, maire (28).
 Auzances : (P.) Louis RAVEL, conseiller municipal (36).
 Bellegarde-en-Marche : (P.) Louis REBIÈRE, adjoint au maire (65).
 Chénérailles : (P.) H. PICAUD, conseiller municipal, délégué cantonal, à la Villette (39).
 Crocq : (P.) SOUCHARD (18).
 Evaux : (P.) Félix JEANTON, coiffeur.
 Guéret : (P.) AUGLAIR, employé à la direction des Postes, route de Paris (08).
 Ladapeyre : (P.) GRUNER, maire (22).
 Sardent : (P.) Alphonse VICENT, docteur (11).

Dordogne

Belvès : (P.) Edouard LACOMBE, maçon (45).
 Bergerac : (P.) Aubert TEYSSANDIER, liquoriste (151).
 Excideuil : (P.) Albert ROCHE, professeur d'agriculture (71).
 Eymet : (P.) MONOD, pasteur (42).
 Hautefort : (P.) RABOISSON, directeur d'école (17).
 Montpon-sur-l'Isle : (P.) Henri MEZIE, conseiller d'arrondissement (31).
 Périgueux : (P.) CUZE, rue Saint-Pierre-Es-Liens prolongée (151).
 Ribérac : (P.) DUBOIS, maire à Bourg-du-Bost (34).
 Rouffignac-de-Montignac : (P.) Jean FAURE, propriétaire (45).
 Saint-Astier : (P.) PUYVAUDRAN, épicier (20).
 Saint-Jean-de-Cole : (P.) Laurent LASCAUS, industriel (30).
 Sarlat : (P.) Docteur DELMAS (166).
 Sigoulès : (P.) Hubert JULIN, pharmacien (17).
 Thiviers : (P.) Armand PUYDOYEUX, receveur ruraliste (37).
 Villefranche-de-Longchapt : (P.) Gabriel CONQUET, maire (50).

Doubs

Audincourt : (P.) RONDET, entrepreneur, rue de la Gare (88).
 Besançon : (P.) ANDRÉ, 3, villa Bisontines (28).
 Feschés-le-Chatel : (P.) BELEY, conseiller d'arrondissement, industriel, à Etupes (121).
 Montbéliard : (P.) Albert BARNIER, avocat, rue des Febères (38).
 Pontarlier : (P.) LEPINE, maire (162).

Drôme

Beaurières : (P.) Paul FAURE (47).
 Charmes : (P.) Pierre PERRIER.
 Châteauneuf-de-Galaure : (P.) Paul PONCONNET, maire (31).
 Châteauneuf-sur-Isère : (P.) M. PERRIOL, agriculteur.
 Châtillon-en-Diois : (P.) Emile JULIEN, retraité (60).
 Crest : (P.) Louis VALLON, professeur E.P.S., rue Roch-Grivel (111).
 Die : (P.) Henri BRUNET, rue de l'Armellerie (180).
 Dieulefit : (P.) BULLE, directeur du Cours complémentaire.
 Grand-Serre : (P.) REYMOND, directeur d'école (15).
 Loriol : (P.) ARTAUD, directeur d'école (36).
 Luc-en-Diois : (P.) Théodore PONS, instituteur (47).
 Manthes : (P.) Auguste SEYVE, cultivateur (27).
 Mirabel-aux-Baronnies : (P.) PERRIER, instituteur en retraite, à Piégon (35).
 Montmeyran : (P.) Maurice POLLER, négociant (50).
 Montélimar : (P.) LACHAR, commandant, Les Blâches (141).
 Nyons : (P.) Docteur Jules BERNARD (102).
 Pierrelatte : (P.) Charles JAUME, docteur en médecine (25).
 Portes-les-Valence : (P.) Eugène COMBE, mécanicien P.-L.-M., route Nationale (48).
 Romans-Bourg-de-Péage : (P.) Jules NADI, maire de Romans, rue Lamartine (185).
 Saint-Donat : (P.) Pierre CHUILLON, rentier (30).
 Saint-Jean-en-Royans : (P.) CHALON, conseiller d'arrondissement (42).

Saint-Paul-Trois-Châteaux : (P.) Léon SAUVI, directeur d'école publique (25).
 Saint-Sorlin : (P.) Ch. SARRAZIN, maire.
 Saint-Vallier-sur-Rhône : (P.) FRACHON, industriel, adjoint au maire (40).
 Tain : (P.) GAZET, docteur (22).
 Valdrôme : (P.) Léopold CHABAL, instituteur (50).
 Valence : (P.) FAUCHER, professeur à l'École Normale, 3, rue Fulton (262).

Eure

Andelys (Les) : (P.) TESTAUD, rue de la Sous-Préfecture (53).
 Beaumesnil : (P.) Henri CAMARTY, instituteur (50).
 Beaumont-le-Roger : (P.) MONTAZAUD, chef de district aux chemins de fer de l'Etat (100).
 Bernay-Serquigny : (P.) Alfred PINEAU, directeur du Démocrate, rue d'Alençon (22).
 Breteuil : (P.) Robert MALHERBE, autos, place du Marché (83).
 Broglie : (P.) Roger HAN, maréyeur (26).
 Conches-en-Ouche : (P.) BAZIRE (98).
 Croix-Saint-Leufroy (La) : (P.) LEMELLEUR, entreprise de monuments funèbres (40).
 Damville : (P.) Arthur TROUVÉ, agent d'assurances, à Coulonges (89).
 Etrepagny : (P.) Ebon-SOURI, propriétaire, à Puchay (31).
 Evreux : (V.-P.) André HERMIER, agent-voyer, 56, rue Victor-Hugo (130).
 Gaillon : (P.) CARTIGNY, directeur de scierie (44).
 Ivry-la-Bataille : (P.) Georges LATOUCHE, industriel (59).
 Lieurey : (S.-T.) J. VERDON, maire, à Saint-Georges-du-Mesnil (15).
 Louviers : (P.) Me ANOYAUT, avoué, rue Constant-Roussel (126).
 Neuville (Le) : (P.) Paul LEFEBVRE, notaire.
 Neuve-Lyre (La) : (P.) Ismaël GRENIER, propriétaire (49).
 Nonancourt : (P.) MERCIER, conseiller d'arrondissement, maire, à Illiers-l'Évêque (44).
 Pacy-sur-Eure : (P.) LEBÈRE, industriel, à Ménilles (78).
 Saint-André : (P.) ROBERT, maire de Jumelles, par (71).
 Thiberville : (P.) LEBLOND, instituteur en retraite.
 Verneuil : (P.) BROUSSE, négociant, rue Notre-Dame (12).
 Vernon : (P.) Joseph RENON, route de Rouen (89).

Eure-et-Loir

Bazoche-Gouet : (P.) Jules MITTON, conseiller général vétérinaire (58).
 Bruy : (P.) A. Prenant, cordonnier, rue des Changes (33).
 Chartres : (P.) PEURET-HATTON, 70, Grand-Faubourg (65).
 Courville : (P.) A. CHABOICHE, marchand drapier (124).
 Dreux : (P.) Louis DURANTELL, 4, rue Pastire (128).

Finistère

Audierne : (P.) LE BARS, maire (19).
 Bannalec : (P.) TANGUY, maire (28).
 Brest : (P.) KERJEAN, 3, rue Jean-Jaurès (131).
 Concarneau : (S.) Coadou, instituteur, école du Pavillon (26).
 Douarnenez : (P.) SAVINA, professeur E. P. S., (35).
 Fouesnant : (P.) Pierre LELAY, agent voyer (22).
 Huelgoat : (P.) Auguste LÉNORS, directeur d'école (24).
 Landerneau : (V.-P.) ROLAND, instituteur retraité.
 Landivisau : (V.-P.) TREMEL, greffier de paix (25).
 Lesneven : (P.) F. PAUGAM, instituteur, à Gouïven (20).
 Morlaix : (P.) Pierre LE GOFF, professeur au collège (39).
 Quimper : (P.) MÉNARDEAU, employé de commerce, 29, rue Jules-Noël (54).
 Quimperlé : (P.) Jacques LE MAO, ancien négociant (79).
 Rospenden : (P.) LE MAGRE, retraité des C. I., à Kernevel, près de (54).
 Saint-Pol-de-Léon : (P.) Isidore LE COZIC, receveur des C. I. en retraite.

Gard

Aimargues : (P.) Théophile JULLIAN (24).
 Alais : (P.) Paul RICHARD, publiciste, avenue Carnot (56).
 Beauvoisin : (P.) Charles AMPHOUX (17).
 Nîmes : (P.) Claude GIGNOUX, 10, rue Emile-Jamais (95).
 Roquemaure : (P.) Félicien LARIVIERE, propriétaire à Saint-Geniès-de-Comolans (37).
 Saint-Geniès-de-Malgloules : (P.) Ephrem NICOLEAU, instituteur (19).
 Uzès : (P.) Dr GARDES, 1, rue Saint-Ambrôix (51).
 Vigan (Le) : (P.) Louis LEBRE père, route de Ganges.

Garonne (Haute-)

Saint-Gaudens : (P.) Jean PÉU, directeur d'école publique (52).
 Toulouse : (P.) ORTET, 3, place du Capitole (480).

Gers

Auch : (P.) ELGIN, 9, rue d'Etigny (80).
 Condom : (P.) Vincent DUJARDIN, prof., 17, rue Gaichies (7).
 Fleurance : (P.) Jean MOUTIES, place de l'Hôtel-de-Ville (41).
 Lectoure : (P.) Eugène GISSOT, professeur, rue Dupouy (35).

Gironde

Abzac : (P.) Antoine BERNETEAU, instituteur en retraite à Abzac, par Coutras (43).
 Andernos : (P.) Jean ROY, officier mécanicien (13).
 Arcachon : (P.) Maurice SAUBESTY, ostréiculteur, boulevard Chanzy (2).
 Audenge : (P.) Aristie DAGREOU, négociant.
 Bazas : (P.) PUYARINET, receveur des C. I. (63).
 Blaye : (P.) Frédéric DUPONT, avocat, cours de la République (56).
 Bordeaux : (P.) L. Victor MEUNIER, 49, rue Baysellance (1.018).
 Branne : (P.) Maurice LARGE, conseiller général, à Ouillac (40).
 Bègles : (P.) Léonard SALAGNAC, 8, rue de la Liberté (50).
 Brède (La) : (P.) Ch. CANTE, maire (145).
 Camblanes : (P.) Jol., régisseur (21).
 Captieux : (P.) J. ROUMAILLAC (185).
 Carcans : (P.) Anselme FOURCAN, propriétaire (19).
 Castillon : (P.) Dominique ARNAUD, place Thiers (53).
 Cavignac : (P.) André HÉRYÉ.
 Coutras : (P.) LUQUOR, rue de la Garenne (146).
 Créon : (P.)... (55).
 Eglistolles (Les) : (P.) Eloi GARDAS (44).
 Gensac : (V.-P.) Pierre PARIS, propriétaire (25).
 Grignols : (P.) Baptiste MALECOT, propriétaire à Gajac, par Bazas (21).
 Guitres : (P.) Jean Gilibert, propriét. à Sablons-de-Guitres (44).
 Gujan : (P.) Gaston LURIE (50).
 Hourtin : (P.) COUTREAU, industriel (44).
 Lacanau-Médoc : (P.) Jean BERGÉY, photographe à Lacanau-Ville (22).
 Lalande-de-Fronsac : (P.) Pierre BOURSEAU, adjoint au maire (31).
 Libourne : (P.) E. PÉRIÈRE, cours des Girondins (120).
 Lussac-de-Libourne : (P.) Simon GALLOR, propriétaire (55).
 Patache-Pomerol (La) : (P.) A. ASPE, à Lalande.
 Patache-Pomerol (La) : (P.) A. ASPE, à Lalande-Pomerol, près Libourne.
 Pauillac : (P.) TEYSSIER, 14, rue des Saux (149).
 Pondauret : (P.) Alphonse MAURIAC, conseiller général (116).
 Pujols : (P.) CHASSONNET (15).
 La Réole : (P.) SAINT-GULLY, place Natoire.
 Saint-André-de-Cubzac : (P.) André TEXIER, professeur, rue de la Tour-du-Pin (24).
 Saint-Christoly-de-Blaye : (V.-P.) Théodule BERTRAND, tonnelier (18).
 Saint-Denis-de-Pile : (P.) CHEVALIER, instituteur honoraire, à Pinaud, par (60).
 Saint-Emilion : (P.) Joseph LE GLATIN, courtier en vins (67).
 Sainte-Foy-la-Grande : (P.) Aristie SAUVIGNAC, instituteur public (59).
 Saint-Médard-en-Jalles : (P.) Antonin LARROQUE, avenue du Cinéma (49).
 Saint-Yzan-de-Soudiac : (P.) ROUANET, sous-chef de dépôt (82).
 Taillan (Le) : (P.) Gustave DANET, propriétaire (12).
 Talence : (P.) Alexis DELRIEU, villa Coralie, chemin Marie-Marthe (38).
 Teste (La) : (P.) LORIDAN, rue du Port (5*).
 Verdon (Le) : (P.) Louis DUPUY, menuisier (12).

Hérault

Agde : (P.) Vertueux VIVARÈS, ancien notaire, rue de la République (33).
 Aniane : (P.) CRÉSPY, cordonnier (55).
 Bédarieux : (P.) Louis TALON, employé des P. T. T. (117).
 Béziers : (P.) Adrien FIEU, 4, rue de l'Angel (304).
 Cazouls-les-Béziers : (P.) Gaston CLAVEL, boulevard Dupuytren (70).
 Cette : (P.) Pierre BOYÉ, 20, rue Gambetta (200).
 Clermont-l'Hérault : (P.) Jean BALESTIER (50).
 Frontignan : (P.) ANTHÉRIEU, maire et conseiller général (30).
 Ganges : (P.) Henri DURAND, agent de la Caisse d'Épargne (64).
 Maraussan : (P.) Charles TEH, contributions indirectes (37).
 Mèze : (P.) BASTIDE-D'IZARD, docteur (23).
 Montpellier : (P.) ARMES, 2, rue Delpèch (153).
 Murviel : (P.) BONNOT, percepteur (32).
 Paulhan : (P.) Aug. BALDOUS, peintre, Chemin-des-Dames (88).
 Pézénas : (P.) Alexandre LAÏET, avenue de Béziers (22).

Saint-Chinian : (P.) Paul PAUZÉ, directeur d'école (40).
 Saint-Thibéry : (P.) A. CHAUVIN, courtier (6).
 Vias : (P.) Jean MASSOUTIER, propriétaire (22).

Ille-et-Vilaine

Dol-de-Bretagne : (P.) Eléonore DAUBRÉE, professeur E. P. S. (42).
 Fougères : (P.) BOUFFORT, pharmacien, 16, boulevard de la Gare (143).
 Louvigné-du-Désert : (P.) Jean PATIN (35).
 Paramé : (P.) GUTTON, ingénieur agricole, à La Ville-Auray.
 Pipriac : (P.) Adolphe LELIARD, agent voyer (25).
 Pleurtuit : (P.) Pierre GUILLEUX, professeur honoraire d'École Normale, adjoint au maire (45).
 Redon : (P.) J.-M. MOUCHET, quai Dugay-Trouin (81).
 Rennes : (P.) REBILLON, professeur à la Faculté des Lettres, 1, place Pasteur (226).
 Saint-Malo : (P.) GASNIER-DUPARC, avocat, rue de Toulouse (89).

Indre

Argenton : (P.) DESBORDÈS, rue Auclert-Descottes (19).
 Blanc (Le) : (P.) Eugène MARCONNET, instituteur, à Ruffec-le-Château (40).
 Châteauroux : (P.) Edmond AUGRAS, négociant, 26, rue Baudrier (139).
 Châtre (La) : (P.) Paul MOREAU, percepteur honoraire, 8, avenue de la Gare (22).
 Issoudun : (P.) MÉRILLAC, professeur au collège (103).

Indre-et-Loire

Amboise : (P.) Paul PINASSEAU, rue des Ecoles (62).
 Châteaurenault : (P.) ARON, maire du Boulay (91).
 Chinon : (P.) Docteur MATTRAIS.
 Langeais : (P.) Victor CAMUS, docteur en médecine, maire (41).
 Hommes : (P.) Marius MAFFRAY, maire (56).
 Monts-le-Ripault : (P.) CROLETT, poudrier, gare Epinay-Monts (8).
 Neuillé-Pont-Pierre : (P.) AURIAUX, instituteur, à Beaumont-le-Ronce (100).
 Saint-Palème : (P.) Louis COUAN, mécanicien (63).
 Tours : (P.) FOUBEAU, 2, place des Halles (242).

Isère

Avenières (Les) : (P.) Antoine CHABERT, maire.
 Bourgoin : (P.) Michel CHARY, avenue d'Alsace-Lorraine (128).
 Charvines-les-Bains : (P.) Joseph COLLET, mécanicien (23).
 Cielles : (P.) FUCHAIRE, instituteur en retraite (38).
 La Cote-Saint-André : (P.) EMERY, professeur (26).
 Crémieu : (P.) BOBILLON, négociant (128).
 Froges : (P.) CHAZEL, scieur.
 Grenoble : (P.) VERDOT, 1, rue Lazare-Carnot (552).
 Heyrieux : (P.) Louis LOUVIER, cafetier (38).
 La Mure : (P.) Eugène ARNAUD, gantier (105).
 Mens : (P.) BRACHET, retraité, rue des Abreuvoirs.
 Morestel : (P.) VINCENT, conseiller municipal.
 Pontcharra : (P.) Rogou, directeur d'École.
 Rives : (P.) Benoît PLANCHÉ, receveur des C. I.
 Roybon : (P.) Joseph SURDON, notaire, maire.
 Saint-Jean-de-Bournay : (P.) Antoine THÉVENIN, instituteur retraité, place des Terreaux (52).
 Saint-Laurent-du-Pont : (P.) DELAUNAY, maire (32).
 Saint-Marcellin : (P.) Marius BEAU, négociant en chaussures (103).
 Saint-Priest : (P.) Marcel LÉCOMTE, instituteur honoraire, chez M. Boyer, groupe scolaire (60).
 Saint-Quentin : (P.) CHATAIN, industriel (24).
 Sassenage : (P.) Emile RIAS.
 Tour-du-Pin (La) : (P.) Elie SURDON, notaire et maire, rue d'Italie (126).
 Touvet (Le) : (P.) DAMOND, directeur d'école en retraite (30).
 Tullins : (P.) PERRIER, receveur des C. I., Grande-Rue (94).
 Verpillière (La) : (P.) GUILLARD, instituteur, à Satolas et Bonce (95).
 Villard-Bonnot : (P.) RIVOIRE, maire et conseiller d'arrondissement (33).
 Vinay : (P.) POLICAND, instituteur honoraire (136).
 Vizille : (P.) Auguste FUGIER, directeur E. P. S. (31).
 Voiron : (P.) AUDOUZE, professeur d'École Normale (101).

Jura

Foncine-le-Haut : (P.) Léon MERMET, directeur d'usine (23).
 Morez : (P.) BENOIT, préposé en chef des octrois, rue de la République (20).
 Salins : (P.) René RICHARD, professeur au collège (40).
 Saint-Claude : (P.) LAURENT, principal au collège (139).
 Saint-Laurent-du-Jura : (P.) Charles BAILLY-SALINS, retraité (64).

Landes

Aire : (P.) Emile LABEYRIE (62).
 Biscarrosse : (P.) LABADIE (11).
 Dax : (P.) Octave CASTEX, industriel, avenue de la Châlosse.
 Gabarret : (P.) Joseph SANGUINET, instituteur (18).
 Labrit : (P.) Robert BEZOS, docteur médecin, à Brocas-les-Forges (35).
 Lalque : (P.) Pierre COUSSEAU, propriétaire (36).
 Mont-de-Marsan : (P.) Hector Latrille, négociant, rue Dominiqne-de-Gourgues (150).
 Morcenx : (P.) René MALOUCAZE, pharmacien (113).
 Rion-des-Landes : (P.) Dominique PACHEBAT, boulanger (25).
 Tartas : (P.) Albert CABANOT, négociant, à Meilhan.
 Ygos : (P.) Maurice LAMARQUE, industriel et maire (79).

Loir-et-Cher

Montrichard : (P.) Paul CHARITAT (54).
 Romorantin : (P.) MASSACRÉ, docteur, maire de Selles-sur-Cher (88).
 Vendôme : (P.) QUENIUX, à Naveil par (132).

Loire

Feurs : (P.) DRIVET, sénateur-maire (65).
 Firminy : (P.) TESTUD, instituteur, rue de l'Orphelinat (59).
 Lagresle : (P.) VADOR, adjoint au maire de Jarnosse (33).
 Montrbrison : (P.) REYNAL, percepteur en retraite.
 Roanne : (P.) SÉROL, avocat, 6, rue Gambetta (18).
 Saint-Chamond : (P.) MALÉCOT, architecte, 4, rue Gambetta (91).
 Saint-Etienne : (P.) Benjamin LEDIN, publiciste, 11, rue Wilson (162).
 Saint-Galmier : (V.-P.) Marius RAVEL, distillateur (112).
 Saint-Germain-Laval : (P.) BERNARD, représentant de commerce (30).
 Saint-Just-en-Chevalet : (P.) MIVÈRE, maire à Moulins-Chériér (69).
 Unieux-Fraisse : (P.) B. MALLARD, maire à Unieux.

Loire (Haute-)

Auréc : (P.) André PAGE (82).
 Craponne : (P.) BREUL, fabricant de dentelles (54).
 Le Puy : (P.) BOUTAUD, député, 4, rue Portail-d'Avignon (60).
 Vézère : (P.) Pierre BOURRASSET, minotier à Albine, par Auzou.
 Yssingaux : (P.) RANCILLAC, rue d'Alsace-Lorraine (31).

Loire-Inférieure

Ancenis : (P.) MERTHE, à Les Léards, par Liré (M.-et-L.) (29).
 Basse-Indre : J. STRULLU, rue de la Mairie (130).
 Chateaubriant : (V.-P.) TOURNEAU, empl. de commerce (61).
 Coueron : (P.) Jean GIRARD, commis des C. 1, quai Gambetta (80).
 Croisic (Le) : (P.) SEIGNARD, directeur d'école honoraire (76).
 Donges : (P.) Victor VASSAL, bd Paul-Paix (38).
 Montagne (La) : (P.) BOLY instituteur à Sudret (58).
 Nantes : (P.) VELL, 9, rue Copernic (876).
 Pellerin : (P.) LOUVEL, instituteur (70).
 Pont-Château : (P.) Armand GAILLARD, instituteur (28).
 Pornic (P.) HAMELLE, maire de Préfailles (35).
 Presqu'île Guérandaise : (P.) Mme ROUSSEAU, fg Bizienne, à Guérande (103).
 Saint-Nazaire : (P.) Maurice MAUMENÉ, 2, rue Marceau (536).
 Savenay : (P.) Pierre FLEURY, directeur de l'école annexée (79).
 Trignac : (P.) Jean MARÉ, commerçant, rue de Méan (46).
 Vallet : (P.) LUSSEAU, propriétaire, à l'Audigère par (57).

Loiret

Beaugency : (P.) GILLES, place de la Mairie (28).
 Beaune-la-Rolande : (P.) MARTIN, conseiller d'arrondissement (53).
 Bellegarde du Loiret : (P.) Gustave PRESLE, conseiller d'arrondissement à Moulon, par Ladon (25).
 Bonny-sur-Loire : (P.) VASTIAUX (70).
 Briare : (P.) Jules MILLEZ, agent d'assurances, Gde-Rue (43).
 Cépo : (P.) CHALOPIN, entrepreneur de menuiserie et de travaux publics (38).
 Châteauneuf : (P.) Louis GROUET, à Triguères.
 Châteauneuf-sur-Loiret : (P.) GENEVOIX, homme de lettres (25).
 Châtillon-Coligny : (P.) Emile VINCENT, banquier (31).
 Checy : (P.) MEUNIER, instituteur (56).
 Corbeilles-au-Gâtinais : (P.) GUILLAUMONT, docteur (149).
 Chevry : (P.) SMONET, ancien cafetier (33).
 Corquilleroy : (P.) Frédéric FOUCHER, md. de bois (26).
 Courtenay : (P.) Armand CHESNEAU, maire, rue du Maréchal-Foch.

Dordives : (P.) Georges DUPLANT, facteur-receveur (21).
 Fay-aux-Loges : (P.) Camille ASSELIN, maire (29).
 Ferrières : (P.) Etienne BILLARD (35).
 Ferté-Saint-Aubin (La) : (P.) RENAULT, menuisier (33).
 Gien : (P.) Emile MONTMORY-CUNION, rue de Sully, à Poilly (105).
 Jargeau : (P.) BOULLER, menuisier (42).
 Malesherbes : (P.) G. BILLARD, docteur en médecine.
 Montargis : (P.) Alphonse CHAPEAU, 6, rue Gambetta (195).
 Olivet : (P.) BOUDAILLE, 113, rue Nationale (40).
 Orléans : (P.) MORIN, 323, rue de Bourgogne (351).
 Pithiviers : (P.) Louis PICARD, conseiller municipal (179).
 Puiseaux : (P.) Emile GALCHET, rue du Brissard (106).
 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : (P.) Albert MOISE, rentier, « Les Roses ».
 Sully-sur-Loire : (P.) F. DUPUIS (48).

Lot.

Cahors : (P.) TASSART, avocat adjoint au maire (155).
 Figeac : (P.) E. DAULIAC, conservateur des hypothèques.
 Masclat : (P.) Paul PREUX, propriétaire, à Masclat, par Lamothe-Fénélon (18).
 Puy-l'Evêque : (P.) Auguste BOUSQUET, professeur honoraire (38).

Lot-et-Garonne.

Agen : (P.) ALBERT, 7, rue Montesquieu (100).
 Castelmoron : (P.) YHARRASSARRY, maire de Laparade (15).
 Clairac : (P.) GASTON, négociant, à Longueville (31).
 Marmande : (P.) docteur CAUBON, rue du Temple (80).
 Monsempron-Libos : (P.) VIGOUROUX, instituteur public (67).
 Pennes : (P.) Albert FALDES, industriel (34).
 Port-Sainte-Marie : (P.) BERNET, pâtissier (25).
 Saint-Barthélemy : (P.) BAREYRE, instituteur.
 Tonneins : (P.) Jean DUBOURG, instituteur, à Saint-Gayrand (46).
 Villeneuve-sur-Lot : (P.) Ernest LAFONT, directeur d'école publique (129).

Lozère.

Mende : (P.) GALLIÈRE, professeur au collège, rue Chaldecoste (86).
 Sainte-Croix-Vallée-Française : (P.) AUSSET, instituteur (8).
 Vilefort : (P.) Jules CHABANON, docteur (10).

Maine-et-Loire.

Angers : (P.) HÉRARD, avocat, 7, rue Ernest-Mourin (364).
 Baugé : (P.) RICHON, directeur d'École (21).
 Cholet : (P.) Henri DROUILLES, 23, boulevard Jeanne-d'Arc (90).
 Coudray-Macouard (Le) : (P.) Charles COURALEAU, propriétaire.
 Doué-la-Fontaine : (P.) THOMAZEAU, expert (127).
 Fontevault : (P.) Lucien TRIMOUTLET, contremaitre, Maison Centrale (44).
 Montjean : (P.) Nicolas DUDEMAIN, commerçant (23).
 Montreuil-Bellay : (P.) Eugène DESCHAMPS, négociant (84).
 Ponts-de-Cé : (P.) BRAULT (77).
 Saumur : (P.) GUILLET, route de Rouen (89).
 Segré : (P.) SARRAZIN, directeur d'école (40).
 Turquant : (P.) Octave BABIN, maire de Montsoreau.

Manche.

Avranches : (P.) Isaac GAUTIER, 84, rue de la Constitution (106).
 Barneville : (P.) ECHEUZEY, conseiller d'arrondissement, à Portbail (31).
 Beaumont-Hague : (P.) PÉREY (33).
 Carentan : (P.) MOUCHEL-LAFOSSE, pharmacien (23).
 Cerisy-la-Salle : (P.) FRANÇOIS, receveur des C. 1. (64).
 Cherbourg : (P.) HASCQET, directeur d'école pratique (116).
 Coutances : (P.) FÉMIOT, professeur au lycée, 14, avenue de la République (115).
 Equeurdreville : (P.) Charles FIÉBAN, 2, place de l'Hôtel-de-Ville (58).
 Granville : (P.) PERGEAUX, négociant, rue du Roulage (140).
 La Haye-du-Puits : (P.) Auguste MINGOT, chef de district (40).
 Pontorson : (P.) Victor DEPARTOUT, receveur de l'hospice (34).
 Saint-Lô : (P.) GUILLAUMOT, imprimeur, rue du Neufbourg (31).
 Tessy-sur-Vire : (P.) YVER, directeur d'école (11).
 Tourlaville : (P.) Louis GIQUEL, hameau Saint-Germain, à Bretteville (45).

Marne.

Avize : (P.) Martin FLOT, 7, avenue de la Gare (212).
 Ay : (P.) Marcel MAILLY, maire, rue Marie-Cocquert (152).
 Beaumont-sur-Vesle : (P.) Anselme VARNET, rentier (24).

Boull-sur-Suippe : (P.) Alphonse HUET, conducteur de travaux (40).
 Châlons-sur-Marne : (P.) BACHELET, 82, rue de Marne (194).
 Cormicy : (P.) Adolphe MEULLEMERSTE, agent d'affaires (93).
 Dormans : (P.) André PERCHET, receveur buraliste (73).
 Epernay : (P.) Emile GUERRY, 90, rue d'Aubervilliers, à Paris (243).
 Esternay : (P.) CHEZLEMAS, instituteur honoraire (52).
 Fère-Champenoise : (P.) ALBERT-CHEU, Hôtel de France (131).
 Fismes : (P.) Edgard MAQUERLOT, maire (100).
 Gueux : (V.-P.) Arsène COUET (23).
 Montmirail : (P.) Alexandre HOCHET père (81).
 Mourmelon-le-Grand : (P.) Ernest DEBŒUF, 115 bis, rue du Maréchal-Foch (77).
 Mourmelon-le-Petit : (P.) Ernest QUENARDEL, entrepreneur (17).
 Reims : (P.) MARCHANDEAU, directeur de l'Éclaircur de l'Est, 79, place Drouel-d'Érion (318).
 Sézanne : (P.) Paul JARASSE, 5, rue d'Epernay (125).
 Suippes : (P.) Paul BURETTE (72).
 Sainte-Menhould : (P.) Marcel DESCHAMPS, professeur, 5, rue des Remparts (127).
 Vallée de la Suippe : (P.) Charles GAGNON, rue de Reims, à Pontfaverger (124).
 Vitry-le-François : (P.) Gaston Peter, 18, rue Saint-Antoine (84).

Marne (Haute-)

Chalindrey : (P.) Paul MOUGEOT, médecin vétérinaire, Chaumont : (P.) MANN, professeur au lycée (64).
 Ferté-sur-Aube (La) : (P.) Louis COLLIN, conseiller municipal (25).
 Joinville : (P.) VARNOT, rue du Grand-Pont (38).
 Langres : (P.) Lucien MALPREY, professeur au collège, 10, rue Saint-Didier (18).
 Saint-Dizier : (P.) Ernest DURAND, 33, rue du Marché (22).

Mayenne

Challand : (P.) François RIVIÈRE, cordonnier, à Andouillé.
 Château-Gontier : (P.) CHOQUET, 19, rue Bourg-Roussel (161).
 Laval : (P.) Léon TERRIER, professeur au lycée, 10, route de Cossé (46).
 Mayenne : (P.) Pierre BORDEAU, ancien industriel, rue Volney (7).
 Renazé : (P.) Jean DESMANT, carrier à Saint-Martin-du-Limet (19).

Meurthe-et-Moselle

Badonviller : (P.) Paul CADIX, industriel (25).
 Chavigny : (P.) Antoine BARBAL, mineur (44).
 Conflans-Jarny : (P.) Jules CLAICHE, conseiller municipal, à Conflans (100).
 Longwy : (P.) Emile CURY, conseil plaçant, villa de Bellevue (69).
 Lunéville : (P.) Moïse GOMPERTZ, 35, rue Gambetta (157).
 Malleloy : (P.) Edmond BARBIER, empl. chemin de fer (45).
 Nancy : (P.) SAVIGNAC, 3, rue Léopold-Lallemand (221).
 Neuves-Maisons : (P.) Eugène CANTREUR, 44, rue Nationale, Pont-Saint-Vincent (43).
 Pont-à-Mousson : (P.) ABOUT, maire de Belleville, usine Cabirolle, à Belleville (58).

Meuse

Damvillers : (P.) Adrien LEROLLE, négociant (26).
 Ecurey : (P.) Albert ANDRÉ, fabrique de chaussures, à Ecurey, par Damvillers (17).
 Verdun : (P.) PETITJEAN, pharmacien, 58, rue Mazel (153).

Morbihan

Auray : (P.) BRIE, sous-chef de dépôt P. O. (52).
 Belle-Isle-en-Mer : (P.) LESOULLIER, commerçant, place de la République, à Palais (46).
 Etel : (P.) Le Bougo, lieutenant en retraite.
 Hennebont : (P.) HERFE, négociant, route de Port-Louis (55).
 Locminé : (P.) Julien Le Roy, rue de Verdun (77).
 Lorient : (P.) MONTFORT, 33, rue Carnot (228).
 Ploërmel : (P.) D^r DERIEU, maire de Rohan (144).
 Pontivy : (P.) E. L. HELLOCO, 10, rue du Couvent (10).
 Roche-Bernard (La) : (P.) Alphonse Le GUEN, retraité (27).
 Vannes : (P.) BARATTE, professeur au collège (63).

Moselle

Audun-le-Tiche : (P.) R.-A. CHRISTOPHE, artiste peintre, 43 rue Maréchal-Foch (14).
 Forbach : (S.) LAROCHE, directeur d'école, 15, av. Passago.
 Metz : (P.) Laurent MASCLIER, 32, rue du Coëtlosquet (118).

Sarrebourg : (P.) MARCHAL, propriétaire à Voyers, par Abreschwiler (40).
 Thionville : (S.) Julien BLOT, 4, rue du Maréchal-Joffre.

Nièvre

Cercy-la-Tour : (P.) Charles JAULT, maire (24).
 Charité (La) : (P.) Lucien BEAUSSILLON, chirurgien dentiste (39).
 Clamecy : (P.) Arthur GAUCHER, carrier, à La Mause, par Dornecy (13).
 Corbigny : (P.) GIN, instituteur retraité (21).
 Cosne : (P.) Paul BROUCHARD, employé, rue Eugène-Perreau (58).
 Decize : (P.) A. MARIENNE, conseiller d'arrondissement (100).
 Fourchambault : (P.) René DOIZE, instituteur (14).
 Montsauche : (P.) Emile MARCHAUD, propriétaire, à Gouloux (142).
 Moulins-Engilbert : (P.) MARINGE, propriétaire, à Grandry (37).
 Nevers : (P.) Emile PERIN, maire, rue Gresset (139).
 Saint-Saulge : (P.) RAYMOND, chaudronnier (39).
 Varzy : (P.) PRESTAT, vétérinaire (35).

Nord

Armentières : (P.) A. DUBOIS, 156, boulevard Faidherbe (78).
 Aulnoye-Berlaumont : (P.) Félix DEMARLE, dessinateur, à Pont-Sambré (78).
 Avesnes-s-Helpe : (P.) Léon PASQUAL, sénateur, place Guillemain (56).
 Avesnes-les-Aubert : (P.) CAPLIEZ-CREPIN, commerçant, 8, rue Pasteur (80).
 Bavay : (P.) Fernand DRUEZ, commerçant (54).
 Beugnies : (P.) BELLE, adjoint au maire (21).
 Cambrai : (P.) Ernest BOURY, 23, rue Villars (320).
 Cateau (Le) : (P.) Emile DEGEMONT, ingénieur, rue de Landrecies (90).
 Cauchy : (T.) Maurice SERVIN, imprimeur, 70, rue d'Avesnes (21).
 Cousolre : (P.) Jules LEVCOU, conseiller municipal (39).
 Douai : (P.) HUSSON, professeur au lycée (281).
 Dunkerque : (P.) Charles VALENTIN, 10, rue Dampierre (191).
 Feignies : (P.) Antoine BOCQUET, retraité (13).
 Fournies : (P.) Alfred DEREGNY, adjoint au maire (95).
 Gommegnies : (P.) Emile PREVOST, propriétaire, à Huyenne près (26).
 Hautmont : (P.) Charles DELAPORTE, 16, rue de la Gare (106).
 Hazebrouck : (P.) Daniel RAMBOUR, professeur au collège des Flandres, rue Notre-Dame (159).
 Jeumont : (P.) Octave RICHE, docteur en médecine (174).
 Lille : (P.) PHILIPPEAU, 110, rue Barthélemy-Delespaul (589).
 Maubeuge : (P.) FOREST, receveur d'enregistrement (159).
 Merville : (P.) Marcel WAUTIER, tailleur, rue de Béthune (43).
 Rieux-en-Cambresis : (P.) LORRAUX, négociant (25).
 Roubaix : (P.) Napoléon LEFEBVRE, 92, rue de Lille (255).
 Somain : (P.) Henri CARPENTIER, représentant, rue Gambetta (63).
 Tourcoing : (P.) G. DUBOIS, professeur au lycée, 26, rue de la Boule-d'Or (160).
 Valenciennes : (P.) Louis BLÉMENT, 119, rue de Paris (218).
 Wargnies-le-Grand : (P.) Alexandre BUSIN (13).

Oise

Beauvais : (P.) HÉRAUDE, monteur aux P. T. T., 13, rue J.-B.-Boyer (152).
 Brestes : (P.) Joseph CARRUETTE, représentant de commerce (19).
 Clermont : (P.) Marc PAILLARD, instituteur, à Breuil-le-Vert (57).
 Compiègne : (P.) Emile RENÉ, 22, rue Saint-Germain (103).
 Crépy-en-Valois : (P.) Jean VASSAL, maire, avenue de Gismes (76).
 Gravilliers : (P.) DE SAINT-FUSCIEN, maire (43).
 Liencourt : (P.) Edmond DESGROIX, instituteur, à Monchy-Saint-Éloi (29).
 Montataire : (P.) Eugène DIMONT, 96, rue des Ecoles (133).
 Mouy : (P.) J.-L. AVININ, docteur en médecine, rue Jules-Ferry (30).
 Neuilly-en-Thelle : (P.) DESOUBRIE, percepteur (50).
 Noailles : (P.) Anatole VAUTIER, propriétaire (21).
 Nogent-sur-Oise-Creil : (P.) Désiré VERET, 103, rue de Bonvillers (157).
 Noyon : (P.) Jules SEGUELAS, négociant, rue d'Orrière (41).
 Senlis : (P.) WARUSEL, avocat, 21, rue Saint-Pierre (12).

Oran.

Ain-Sefra : (P.) J.-B.-Léon MAUDOU (26).
 Colomb-Béchar : (V.P.) Cyrille ROGER, instituteur.

Mostaganem : (P.) Michel BIAGGI, professeur E. P. S. (350).
Oran : (P.) Docteur JASSENON, 9, rue d'Arzew (356).
Perreghaux : (P.) VARENNE, chimiste aux chemins de fer de l'Etat.
Sidi-Bel-Abbès : (P.) Docteur Lucien BONNET, 7, boulevard de la République (43).
Tiaret : (P.) GALBERT, propriétaire (35).
Tiemcen : (P.) Jules BOUTY, pharmacien, place de la Mairie (146).
Trézel : (P.) TAHAR RAIS, négociant, rue Jeanne-d'Arc (16).

Orne.

Alençon : (P.) PORRAL, rue de Tilly (56).
Argentan : (P.) Yves SYLVESTRE, prof. au collège, 2, rue de la Poterie (115).
Ferté-Macé (La) : (P.) MAUCORPS, professeur Ecole Supérieure de Garçons (40).
Fiers : (P.) GAHÉRY, 51, rue du Calvados (37).
Laigné : (P.) Fernand PROVOST, propriétaire, à Rai-sur-Rille (78).
Mortagne : (P.) Henri ALLAIN (29).
Nonant-le-Pin : (P.) Louis MONION (95).
Sainte-Gauburge : (P.) Georges PAIN, employé de chemins de fer (36).
Toucouvre : (P.) Albert BALLY, marchand de bois (24).
Vimoutiers : (P.) GERMOND, place Cour-aux-Moines.

Pas-de-Calais.

Aire-sur-la-Lys : (P.) Lucien BROUET, horticulteur, chemin de la Détour (39).
Anvin : (P.) Charles LUSSIEZ, négociant (17).
Arques : (P.) ALEXANDRE, docteur (44).
Arras : (P.) MATHON, inspecteur des C. I., rue de Grigny (125).
Auchel : (P.) Raoul SOUDAN, 63, rue de la Vallée.
Auchy-lez-Baasée : (P.) H. PAGE, commerçant (69).
Bailleul-Les-Permes : (P.) SÉraphin FOUQUART, houblieur, à Aumerval (2).
Bapaume : (P.) P. CIALACCI-DUQUESNE, capitaine en retraite, villa Cymnos (7).
Barlin : (P.) Jules LEBEVRE, agent d'assurances, Grand-Place (13).
Berck-sur-Mer : (P.) Eugène DUFOUR, 91, rue de l'Impératrice, à Berck-Plage (46).
Blendecques : (P.) Auguste MOREL (26).
Boulogne : (P.) AMAT, rue Damboise (290).
Calais : (P.) CARON, instituteur, villa Claude (13).
Carvin : (P.) Fernand VENDEVILLE, représentant industriel.
Chocques : (P.) Henri HECHTER, maire (15).
Divion : (P.) Léon TINTILLIER, route Nationale (54).
Douvrin : (P.) Henri THOBOIS, route de Wingles.
Hénin-Liétard : (P.) E. DUBREUCQ, directeur d'école (64).
Lapugnoy : (P.) Joseph PELLAIN (16).
Lens-Béthune : (P.) Omer LEMILLE, instituteur, rue Pasteur (66).
Lumbres : (P.) Jules LERICHE, boucher (98).
Marquise : (P.) SIAME, négociant (22).
Montreuil : (P.) Léonce CUVILLIER, instituteur en retraite, à Neuville-sur-Montreuil.
Pont-à-Vendin : (P.) Albert DUPONT, commerçant, à Meurchin (85).
Saint-Omer : (P.) Victor LENOIR, 5, rue de Théroouanne (175).
Saint-Pol-sur-Ternoise : (P.) Robert DERISBOURG, place du Palais-de-Justice (130).
Vermelles : (P.) Emile BEAUMONT, maire (23).
Wizernes : (P.) Paul GOUT, maire (78).

Puy-de-Dôme.

Ambert : (P.) Jacques GROSSIN, chirurgien, avenue du 11-Novembre (43).
Chabreloche : (P.) GOUTTEGAT.
Charbonnier : (P.) Léon BÉNAUD, mineur (29).
Chauriat : (P.) BALANCE (37).
Clermont-Ferrand : (P.) Docteur Pinet, 85, boulevard Gergovia (219).
Ollergues : (P.) Joseph DEMAX, conseiller général (9).
Pionsat : (P.) Paul TRANCHESSE, agriculteur, à La Celllette (18).
Puy-Guillaume : (P.) Antoine MARTIN, mécanicien (50).
Riom : (P.) François BEUR, 110, avenue de Clermont (30).
Saint-Eloy-les-Mines : (P.) Ferdinand GRAND, Montjotin (158).
Saint-Gervais-d'Auvergne : (P.) Charles JACQUIN, juge de paix (52).
Thiers : (P.) Docteur JOUBERT, 12, rue Terrasse (110).
Vic-le-Comte : (P.) TOMBEL-CHALEL, entreposeur des postes en retraite (54).
Volvic : (P.) AUTEROCHE-SARRON (25).

Pyrénées (Basses-).

Bayonne : (P.) André PINATEL, avocat, 83, rue d'Espagne (140).
Bedous : (P.) Joseph CARLES, négociant (34).
Biarritz : (P.) LACOUR, 11, rue Duler (29).
Gabat : (P.) HIRIARTBORDE, instituteur, à Arbonel (26).
Hendaye : (P.) Albert CHERSTIA, instituteur public (101).
Mauléon : (P.) JAUCÈNE, négociant (57).
Oloron-Sainte-Marie : (P.) Henri CADIER, avocat (64).
Orthez : (P.) POEYDARAN.
Pau : (P.) BELLOCQ, 76, rue Carnot (127).
Saint-Jean-Pied-de-Port : (P.) EYHERAMENDY, instituteur, à Ispoure (20).
Saint-Jean-de-Luz : (P.) BOUDELH, rentier.

Pyrénées (Hautes-).

Arreau : (P.) BONFEL, percepteur (62).
Bagnères-de-Bigorre : (P.) LACOSTE, professeur honoraire, 10, rue Lorry (43).
Bordères-sur-Echez : (P.) François FATTA (42).
Labatut : (P.) Léon COSTELLAS, instituteur (17).
Maubourguet : (P.) Octave LARRIEU, sculpteur (25).
Tarbes : (P.) Docteur Emile DASQUE, 16, rue Sout (145).
Vic-Bigorre : (P.) Léon DUPRAT, industriel (23).

Pyrénées-Orientales.

Argelès : (P.) Julien JACQUES, directeur d'école (46).
Arles-sur-Tech : (P.) Pierre PAMS, propriétaire (29).
Cerbère : (P.) CRUZEL, adjoint au maire (15).
Céret : (P.) Emile GOSS, industriel, à Le Boulou (151).
Ile-sur-Tet : (P.) Louis MARQUI, maire (43).
Palalda : (P.) Raymond VERNET, monteur des P. T. T. (60).
Perpignan : (P.) Jean PAYRA, député, 5, place Jean-Jaurès (103).
Port-Vendres : (P.) BENOIT-D'AQUINO, garde-pêche (40).
Prades : (P.) Jean CALVET, vérificateur des poids et mesures (356).
Prats-de-Mollo : (P.) Michel RESURAL, négociant (56).
Saint-Laurent-de-Cerdans : (P.) ERRE, cordier, rue de la Criou (30).
Saint-Paul-de-Fenouillet : (P.) Alfred COUSSERANS, propriétaire (56).
Sorède : (P.) Martin SALLES (57).
Thuir : (P.) Pierre CAMO, propriétaire, conseiller municipal.
Tautavel : (P.) Docteur Joseph BENET (65).
Vinça : (P.) Etienne DELLOS, retraité (50).

Rhin (Bas-).

Haguenau : (P.) CAILLOT, professeur au lycée, 1, rue des Jardins.
Strasbourg : (P.) OESINGER, 11, rue Joffre (167).

Rhin (Haut-).

Altkirch : (P.) Maurice HIGELIN, négociant (30).
Balschwiller : (P.) Constant HAUSER, instituteur (33).
Colmar : (P.) D. KAYSER, avenue de la République (130).
Guebwiller : (P.) Robert DREYFUS, docteur, 69, rue Théodore-Dyck (74).
Mulhouse : (P.) Jules BURCKARD, 18, rue de la Bourse (157).
Munster : (P.) EMIG, directeur E. P. S.
Thann : (P.) Docteur KERN.

Rhône.

Anse : (P.) BRETON, maire, à Pommiers (37).
Ardillats (Les) : (P.) MICHAUDON, conseiller municipal (7).
Bron : (P.) André ROUX, adjoint au maire, chemin Dura-four (16).
Corcelles : (P.) BERGERON-PALAIS, retraité, aux Tournis-sous (42).
Cours-Thizy : (P.) GRAUD, maire, rue Mardore (200).
Givors : (P.) PÉRIOT, 24, rue de Lyon (42).
Grandsis : (P.) Joanny GROUD (26).
Lyon : (P.) R. JACQUET, 7, boulevard des Brotteaux (713).
Oullins : (P.) LOYER, avocat, 153, Grande-Rue (42).
Quincieux : (S.) JAMBON, propriétaire (5).
Saint-Fons : (P.) MARTINAUD, instituteur, 10, rue Nouvelle, à Lyon (26).
Saint-Laurent-de-Chamousset : (P.) Alphonse ROBERT, marchand de bois, à Chambost-Longessaigne (123).
Tarare : (P.) TRAMBOUZE, camionneur, rue de la République (58).
Vénissieux : (P.) Antoine LUVET, 25, rue Paul-Bert (80).
Villefranche-sur-Saône : (P.) Joseph CHAUBRON, 65, rue Pasteur (115).
Villeurbanne : (P.) VOILLOT, conseiller général, avenue de l'Hôpital (35).

Saône (Haute-).

- Champagny : (P.) Ed. TAULET, retraité (80).
 Champflite : (P.) STREICHER, retraité, 21, Grande-Rue (37).
 Gray : (P.) Auguste BÉPOIX, architecte, 3, rue des Terreaux (177).
 Héricourt : (P.) ALZON, maire d'Echenans (55).
 Lure : (P.) Emile RIGOBERT, vérificateur des poids et mesures, 4, faubourg de Vesoul (201).
 Luxeuil : (P.) GRILLE, adjoint au maire (143).
 Montbozon : (R.) BRUGNARD, conseiller général (107).
 Port-sur-Saône : (P.) Félix DONZEL, négociant (3).
 Saint-Loup-sur-Semouse : (P.) Léon JACQUEZ, industriel, maire (40).
 Vesoul : (P.) JEANNIARD, 52, boulevard de Besançon (85).
 Villerssexel : (V.-P.) François TROUTOT, ancien officier (66).
 Vitrey-sur-Mance : (P.) GROSSETÊTE, à Vernois-sur-Mance (72).

Saône-et-Loire.

- Autun : (S.) GIBELIN, place des Marbres (25).
 Chagny : (P.) L.-Théo BRETIN, député, route de Chaudenay (34).
 Chauffailles : (P.) MARCHAND, tisseur, rue de l'Industrie (138).
 Clayette (La) : (P.) Jean GRANDJEAN, maire, La Chapelle-sur-Dun (159).
 Creusot (Le) : (P.) DEVELAY, 5, rue de la Verrerie (138).
 Cuiseaux : (P.) Henri PAULY, greffier de paix.
 Culsey : (P.) Armand GIRARD (23).
 Digoin : (P.) Philippe REBOULE, peintre, rue de la Dombes (34).
 Gueugnon : (P.) Jean LAVILLE, maire (60).
 Mâcon : (P.) Benoit BEAU, professeur, 36, rue de Lyon (57).
 Matour : (P.) docteur GRAS, à Dompierre-les-Ormes (20).
 Marizy : (P.) Nicolas DESSERTAINE (64).
 Montceau-les-Mines : (P.) GENEVOIS, agent d'assurances, rue Barbès (89).
 Perreuil : (P.) Antoine MICHELOT, propriétaire, à Essertennes (25).

Sarthe.

- Beaumont : (P.) Henri FERROTEL, négociant (28).
 Bonnetable : (P.) Albert PAVY, caissier à la Caisse d'Épargne, rue du Tripot (42).
 Bouloire : (P.) CABARET, Les Loges, à Coudrecieux (91).
 Châtre-sur-le-Loir (La) : (P.) GOURMON, maire (50).
 Château-du-Loir : (P.) REILLES, 13, place de l'Hôtel-de-Ville (130).
 Ecommoy : (P.) Eugène ESTAGER, pharmacien, rue de la Gare.
 Ferté-Bernard (La) : (P.) COUPEAU FILS, à Saint-Aubin-des-Coudrais (67).
 Fiche (La) : (P.) Clozier père, instituteur en retraite, 24, boulevard d'Alger (43).
 Fresnay : (P.) J.-Baptiste GUIÉRIX, pépiniériste, à Sougé-le-Ganelon (47).
 Grand-Lucé (Le) : (P.) COLAS, adjoint au maire de Villaines-sur-Lucé (44).
 Mamers : (P.) Alexis Tézé, Caisse d'épargne, 48, rue Nationale (52).
 Mans (Le) : (P.) BARBIN, ajusteur, 103, rue du Bourg-Neuf (323).
 Montfort-le-Rotrou : (P.) René CHAPRON, à Pont-de-Genes (190).
 Saint-Calais : (P.) LEVESQUE, 27, rue du Gaultay (84).
 Sablé : (P.) LOISEAU, pharmacien, maire (56).
 Tuffé : (P.) TRUILLET, conseiller général, à Sceaux-sur-Huisne (88).
 Vibraye : (P.) Raymond HENRY, épiciier en gros (111).

Savoie.

- Aix-les-Bains : (P.) J.-Marie CHARRIÈRE, instituteur en retraite, à Tresserve (86).
 Albertville : (P.) E. GÉRIN, conseiller d'arrondissement, à Saint-Sigismond (49).
 Chambéry : (P.) VÉROUL, directeur de l'école pratique primaire supérieure, rue Saint-François (215).
 Modane : (P.) E. TRACQ, directeur d'école honoraire, à Modane-Ville.
 Montmélian : (P.) Louis BOISSON, directeur d'école supérieure (96).
 Moutiers : (P.) G. DONNET, conseiller général (50).
 Pont-de-Beauvoisin : (T.) Frédéric BLANC, instituteur (23).
 Saint-Jean-de-Maurienne : (P.) Henri FARCOZ, avocat, maire (73).
 Saint-Pierre-d'Albigny : (P.) Paul ROCCA, receveur des P. T. T. (100).

Savoie (Haute-)

- Annecy : (P.) Evrot, professeur au lycée (43).

- Annemasse : (P.) DENAMBRIDE, propriétaire, rue des Hutins (130).
 Boège : (P.) Louis MOLLIET, greffier de paix, à Villard-sur-Boège (22).
 Bonneville : (S.) Henri ROUGE, publiciste, rue du Pont (63).
 Evian-les-Bains : (P.) Henry JACQUINOT-CARRY, commis des P. T. T. (143).
 Monnetier-Mornex : (P.) Jacques DEJEAN, instituteur en retraite, maire (34).
 Roche-sur-Foron (La) : (P.) MALLINOUD, directeur d'école supérieure (30).
 Saint-Cergues-Machilly : (P.) Joseph BOUCHET, maire, à Saint-Cergues.
 Saint-Jean-d'Aulph : (P.) COTTET DEMOULIN, cultivateur à Bas-Thé, par (19).
 Saint-Julien : (P.) GUILHERMET, maire (51).
 Thonon : (P.) FÉZIER, ancien maire d'Anthy-Séchéx (58).

Seine

- Paris 1^{er} : (P.) Léon MITHAUX, 10, rue du Marché-Saint-Honoré (85).
 Paris 11^e : (P.) Georges CERF, négociant, 8, rue de l'Arcade (124).
 Paris 11^e : (P.) Henri Lévy, 35, rue Beaubourg (194).
 Paris 1V^e : (P.) LAVORTE, 11 bis, rue Jacques-Cœur (204).
 Paris 1V^e : (P.) Lucien BARQUISAU, 34, bd St-Michel (153).
 Paris 1V^e (Noire-Dame-des-Champs) : (P.) Mettetai, 20, rue Jacob (46).
 Paris 1V^e (Monnaie-Odeon) : (P.) Mathias MORHARDT, 8, rue Monsieur-le-Prince (79).
 Paris 1V^e : (P.) CARROL, avocat, 19, av. de Tourville (115).
 Paris 1V^e : (P.) Frédéric Lévy, 25, rue de Madrid (93).
 Paris 1X^e : (P.) Alcide DELMONT, 66, rue de la Chaussée-d'Antin (656).
 Paris 1X^e : (P.) Goudchaux-Brunschwig, 1, rue Villerssexel (236).
 Paris 1X^e : (P.) Bouret, 16, rue Pierre-Lévy (174).
 Paris 1X^e : (P.) GÉHIN, 25, avenue Michel-Bizot (155).
 Paris 1X^e : (P.) Paul LEVRE, 15, bd St-Marcel (182).
 Paris 1X^e : (P.) J. HADAMARD, 25, rue Humboldt (145).
 Paris 1X^e : (P.) Marcel LÉTRANGE, avocat, 18, rue Desnouettes (206).
 Paris 1X^e : (P.) E. CHARLES, 34, rue Singer (185).
 Paris 1X^e : (P.) SICARD DE PLEAUZOLES, 6, rue Logelbach (260).
 Paris 1X^e (Goutte-d'Or) : (P.) Georges Buisson, 39, rue Dondauville (171).
 Paris 1X^e (Grandes-Carrières) : (S.) Henri Foy, 9, square Clignancourt (302).
 Paris 1X^e (Amérique) : (P.) Cardon, 6, villa Eugène-Leblanc (52).
 Paris 1X^e (Combat-Vilette) : (P.) MASSONNEAU, 56, avenue Jean-Jaurès (53).
 Paris 1X^e : (P.) Louis MULLER, 52, rue Stendhal (39).
 Antony : (P.) Victor CZAPEK, défenseur conseil, 1, villa Saint-Georges (23).
 Arcueil-Cachan : (P.) GVOORT, 13, rue Emile-Raspail, à Arcueil (17).
 Asnières : (P.) PILLON, 27, Grande-Rue (60).
 Aubervilliers : (P.) Camille THERCELIN, 36, rue du Pont-Blanc.
 Bagnolet : (P.) SABATIER, maire.
 Bois-Colombes : (P.) Henry SAURET, 26, rue Henri-Litolff (29).
 Bondy : (P.) POUTCHY, maire (33).
 Boulogne : (P.) BOUGLÉ, 26, av. Victor-Hugo (57).
 Bourgel-Drancy : (P.) LABBE, architecte, 80, av. Marceau.
 Champigny : (P.) Gaston CHARDIN, receveur municipal (25).
 Charenton : (P.) JAUCENT, 5, rue Marty (86).
 Châtenay : (P.) Jean LONGUET, 64, rue d'Aulnay (15).
 Choisy : (P.) Victor HOUY, 20, villa Pasteur, à Thiais (84).
 Clamart : (P.) LAVANCEAU, publiciste, 3, rue de la Fontaine (50).
 Clichy : (P.) Pierre DEBRAY, 59, rue Martre (40).
 Colombes : (P.) G. MOREL, 18, villa de la Reine-Henriette (43).
 Courbevoie : (P.) CHAPLAIN, 2, boulevard de la Seine, à Nanterre (100).
 Epinay : (P.) Henri MÉNÉGRAND, 3, rue de l'Œuvre (40).
 Gentilly-Kremlin-Bicêtre : (P.) GÉRARD, maire du Kremlin-Bicêtre (48).
 L'Hay-les-Roses : (P.) Mme Vve DISPAN DE FLORAN, avenue Larroumet (51).
 Issy-les-Moulineaux : (P.) André GRAZIANI, 13, avenue Victor-Hugo, à Vanves (56).
 Levallois-Perret : (P.) BONCENNE, 4, pl. de la République, 61.
 Les Lilas : (P.) MOINARD, rue de l'Égalité (47).
 Ivry-sur-Seine : (P.) Georges DESBONS, 7, rue de Wallons, à Paris (61).
 Joinville-le-Pont : (P.) Ed. NEUMANN, 14, rue du Bouquet, à Champigny (56).
 Malakoff : (P.) FISCHER, 6, rue Emile-Zola (25).
 Montreuil-sous-Bois : (P.) Paul PONCET, ancien député, maire (105).

Montrouge : (P.) Léon NIVERT, instituteur, 7, Gde-Rue (52).
 Nanterre : (P.) REAUDET, 27, rue du Bois (88).
 Neuilly : (P.) Gaston MOCH, 26, rue de Chartrés (22).
 Nogent-le-Pereux : (P.) NANCK, 2, rue Carnot, à Nogent-sur-Marne (54).
 Noisy-le-Sec : (P.) Jules PARMENTIER, 5, rue Carnot (103).
 Pantin : (P.) LABEYRIE, 48, av. Ed.-Vaillant (121).
 Pavillons-sous-Bois : (P.) Philippe CHARLOT, 15, allée Kru-ger (43).
 Plaine-Saint-Denis : (T.) Joseph PIETRI, 143, av. de Paris (54).
 Pré-Saint-Gervais : (P.) COSSON, rue de la Séparation (18).
 Puteaux : (R.) Lucien VOIEN, maire, 68, rue Victor-Hugo (46).
 Romainville : (P.) J. André GOULLARD, 41 rue de Paris (19).
 Rosny-sous-Bois : (S.) Guy 23, rue Paul-Clavarré (45).
 Saint-Denis : (P.) Maurice BERTRAND, 7, boulevard Marcel-Semhat (50).
 Saint-Mandé : (P.) MORIZET, professeur agrégé d'histoire au collège Louis-le-Grand, 9 bis, avenue Gambetta (55).
 Saint-Ouen : (P.) Ed. BACHELET, 131, rue Béliard, à Paris (18) (78).
 Sceaux : (P.) E. FIX, 31, rue Achille-Garnon (57).
 Suresnes : (P.) Pierre BOISSON, docteur, 19, rue de Verdun (52).
 Villejuif : (P.) Knoblich, directeur de l'école des Garçons, avenue des Ecoles (69).
 Villeneuve-la-Garenne : (P.) SIGOINEAU, rue Théodore-Des-couings, à l'Isle-Saint-Denis.
 Vincennes : (P.) G. DEMAILY, 10, rue de la Jarry (103).
 Vitry : (P.) VULGÉON, 36, rue Camille-Groult (37).

Seine-et-Marne

Chelles : (P.) Maurice BEUENOT, instituteur, à Champs (36).
 Ferté-sous-Jouarre (La) : (P.) CHALAMON, industriel, à Luzancy (42).
 Fontainebleau : (P.) Clément MATRY, chirurgien, boulevard de Melun (170).
 Meaux : (P.) H.-C. POMMERY, 69, faubourg Saint-Nicolas (77).
 Melun : (P.) DELAROUÉ, 78, boulevard Latour-Maubourg (73).
 Pécy : (P.) Georges NOËL, ingénieur, 183, boulevard Voltaire (35).
 Provins : (P.) Ernest SAUVIER, professeur au collège, 52, rue Félix-Bourquelot (73).

Seine-et-Oise

Argenteuil : (P.) docteur GOSSELIN, 62, rue de Saint-Germain (134).
 Avennes : (P.) Georges FRIES, propriétaire, à Peutarde, par (17).
 Boissy-Saint-Léger : (P.) Pascal BLANCHETÈRE, 10, boulevard Léon-Révillon (32).
 Chatou-le-Vésinet-Rueil : (P.) VILLEFRANCHE, 2, avenue des Tilleuls, à Chatou (54).
 Chaville : (P.) A. CHARPILLON, rédacteur, 9, rue du Co-teau (128).
 Corfiens-Sainte-Honorine : (P.) Mme Paule de Cock, 26, quai Fin-d'Oise (85).
 Corbeil : (V.-P.) Adolphe MOREL, ajusteur, maire de Vil-labé (61).
 Crosnes-Villeneuve-Saint-Georges : (S.) Edmond CORNO-LIER, 7, rue Remoutru, à Crosnes (53).
 Euaubonne : (P.) ZIWES, quartier de l'Alliance (162).
 Elampes : (P.) Gaston SÉGUELOS-ROUÏETTE, prof. au col-lège, 30, rue Basse (35).
 Houilles : (P.) Henri CLASSEAS, 13, route d'Argenteuil (31).
 Juvisy : (P.) BIVERT, maire, à Epinay-sur-Orge (88).
 Maisons-Lafitte : (P.) Prosper ROSTANG, rue Retzina (67).
 Mantes : (P.) CHICOINEAU, 4, rue du Chapeau-Rouge (42).
 Mareil-sur-Mauldre : (P.) Albert BAUDRY, électricien (33).
 Mesnil-le-Roi : (P.) Alfred MANCÉAU, rue Maurice-Berteaux, à Carrières-sous-Bois (26).
 Montmorency : (P.) Octave ODIARDI, 36, boulevard de l'Hermitage (79).
 Poissy : (P.) Ernest KLEMCZYNSKI, publiciste, 10, boulevard Gambetta (33).
 Pontoise-Marines : (P.) Bisson, avocat, 13, rue Thiers, à Pontoise (42).
 Le Raincy-Villemomble : (P.) A. NOËL, 44, allée Victor-Hugo, au Raincy (82).
 Rambouillet : (P.) SYVAIN DORLAND, professeur, 13, rue du Général-Humbert (76).
 Saint-Cyr : (P.) LANNAY, 30, rue de Buzenval (68).
 Saint-Cyr-l'École : (P.) PERRIER, directeur d'école de gar-çons (99).
 Saint-Germain-en-Laye : (P.) CHARPENTIER, 108, rue de Poissy (69).
 Saint-Gratien : (P.) PRÉGNIER, 5, route d'Euaubonne (87).
 Saint-Leu-la-Forêt : (P.) DESCOURTIEUX, 22, avenue du Bois, à Beauhamps (23).

Sannois : (P.) Maurice PELLETER, 5, avenue Labbé (67).
 Sartrouville : (P.) HUCHARD, 84, avenue Jules-Ferry (30).
 Sèvres : (P.) Maurice VACLE, 63, rue Brancas.
 Soisy-sur-Montmorency : (P.) Raoul HOUER, 68, avenue Gavignot (29).
 Trappes : (P.) Alphonse BOUCHER, peintre, rue du Gué (63).
 Vernouillet : (P.) Paul DUROC, 16 bis, impasse Saint-Etienne (20).
 Versailles : (P.) PRUDHOMBEAU, 8, rue Jacques-Boyceau (157).
 Villiers-le-Bel : (P.) Camille RAMAGE, 24, rue Carrère, à Arnouville-les-Gonnesses.

Seine-Inférieure

Aumale : (P.) A. BOULANGER, rentier, à Sainte-Marguerite (36).
 Blangy-sur-Bresle : (P.) GOULARD, juge de paix suppléant (46).
 Dieppe : (P.) MALLET, rue J.-P.-Féret (36).
 Elbeuf : (P.) LEVASSEUR, 15, rue du Maréchal-Galliéni (25).
 Gravelle-Sainte-Honorine : (P.) LÉPAULARD, 174, route Na-tionale.
 Le Havre : (P.) GROULT, contributions indirectes, rue Clo-vis (166).
 Lillebonne : (P.) Louis HOCHART, receveur des C. 1., 22, rue de la République (30).
 Montivilliers : (P.) Jules TAUVEL, place Raoul-Ancel (33).
 Neufchâtel-en-Bray : (S.) Henri LACHEZE, instituteur, 28, place du Marquis (42).
 Rouen : (P.) TILLOY, maire, 17 bis, rue Herbière (69).
 Ry : (P.) Eugène MARTY, receveur buraliste (8).
 Saint-Valéry-en-Caux : (P.) HAUCHBORNE, architecte (47).
 Serqueux : (P.) Jules LEVASSEUR, 30, route de Neufchâtel, à Forges-les-Eaux (75).
 Sotteville-les-Rouen : (P.) Louis LUCAS, 6, rue Tirard (89).
 Tréport (Le) : (P.) Roumy, professeur au collège, à Eu (120).

Sèvres (Deux-).

Airvault : (P.) BALQUET, maire (50).
 Abrie (L.) : (P.) Léon PÉGHARE, instituteur adjoint (54).
 Bouillé-Lorez : (P.) Louis GRALLET, courtier en vins (50).
 Bressuire : (P.) HÉRY, maire (204).
 Brioux-sur-Boutonne : (P.) FENOUX, maire de Lusseray (72).
 Celles-sur-Belle : (P.) Victor FLEURET, ancien député, maire d'Aigonnaye (156).
 Coulonges : (P.) Clément CACOUAULT, instituteur, à Saint-Laurs (111).
 Crèche (La) : (P.) BOURDIN, conseiller municipal (89).
 Frontenay-Rohan-Rohan : (P.) Léon HÉRISSE, instituteur en retraite (49).
 Lezay : (P.) Frédéric COIN, instituteur (79).
 Melle : (P.) TICOU, rue Saint-Jean (86).
 Motte-Saint-Héray : (P.) Emile GRIFFAULT, docteur en mé-decine.
 Niort : (P.) André BRICAU, publiciste, 11, place du Tem-ple (226).
 Pamproux : (P.) Georges CADIER, pasteur (37).
 Parthenay : (P.) GAZEAU, 6, rue Waldeck-Rousseau (134).
 Saint-Loup-sur-Thouet : (P.) Louis FAVREAU, propriétaire (38).
 Saint-Hilaire-la-Palud : (P.) Omer DELAND, cultivateur, à Mazin (70).
 Saint-Maixent : (P.) FAVREAU, receveur municipal (102).
 Saint-Varent : (P.) Louis MÉTAS, propriétaire, à Coulon-ges-Thouarsais (59).
 Sauzé-Vaussais : (P.) MARCHÉ, à Limalonges (69).
 Thouars : (P.) Raphaël PELLIER, instituteur (175).

Somme

Ahbeville : (P.) Henri FOURNIER, 1, rue des Cordeliers (180).
 Albert : (P.) PEUVIOL, rue de Bouleau (44).
 Amiens : (P.) LACOURBAS, professeur E. P. S., 138, rue Jeanne-d'Arc (223).
 Chaumes : (P.) Jules GASTON, maire (40).
 Comblès : (P.) Charles GUIDET, maire (64).
 Doullens : (P.) René BOULANGER, constructeur, rue Sainte-Ladre (62).
 Ham : (P.) LENOY, instituteur en retraite, à Saint-Sulpice (95).
 Montdidier : (P.) Paul HORRÉARD, instituteur en retraite, à Rubescourt (26).
 Péronne : (P.) J. QUILLIARD, maire de Villers-Carbonnel.
 Nesle : (P.) OBBY, adjoint au maire (26).
 Roisel : (P.) Paul FRANÇOIS, représentant.
 Roye : (P.) Edouard CAREL, instituteur, à Ercheu (65).
 Sailly-Flibeaucourt : (P.) TARABON, conseiller municipal, à Le Titre, par Nouvion (66).
 Vauchelles-le-Queusnoy : (P.) Sosthène DINGEON, peintre (36).

Tarn

Albi : (P.) Edouard JAU, directeur d'école publique, rue de la Madeleine (131).
 Carmaux : (P.) Jean BLANC, 75, route Nationale (52).
 Castres : (P.) CANCÈ, directeur d'école, rue Ste-Foi (88).
 Doungnes : (P.) Paul Louis DUFFANT, industriel (23).
 Gaillac : (P.) Marcelin PREBOSC, contremaître de la scierie, route de Toulouse (53).
 Graulhet : (P.) Élie THÉOPHILE, négociant (110).
 Labastide-Rouairoux : (P.) Auguste DELMAS, industriel (32).
 Lavaur : (P.) Jean JAU, industriel (25).
 Mazamet : (P.) Paul SALVAING, courtier en laines (81).
 Rabastens : (P.) Louis AYRAL, ébéniste (30).
 Saint-Sulpice : (P.) Jean PINNETEAU, marchand-forain (7).
 Valbrè : (P.) Louis BENOÎT (18).

Tarn-et-Garonne

Castelsarrazin : (P.) Joseph FLAMENS, maire, rue de l'Égalité (45).
 Montauban : (P.) Victor GRÉZEL, commandant en retraite, 35, rue Caussat (102).
 Seplifonds : (P.) MALAVALLE, propriétaire (7).

Var

Aups : (P.) Félicien CHAUVIN, propriétaire (27).
 Barjols : (P.) Albert FLANCHUD (21).
 Besse : (P.) Ernest NIVÈRE, instituteur (8).
 Brignoles : (P.) Antoine AUNE, menuisier (58).
 Brulat (Le) : (P.) Marcel DAUMAS (33).
 Cadrière-d'Azur (La) : (P.) Henri JAUSSELLIN, propriétaire (35).
 Carqueiranne : (P.) Albert TASSY (31).
 Cogolin : (P.) Alphonse TOURNEL, institut. en retraite (110).
 Crau (La) : (P.) GUER, maire (7).
 Draguignan : (P.) MAUNIER, allées d'Azémar (151).
 Fayence : (P.) René BLOUET, percepteur.
 Fréjus : (P.) Pierre AGNEL (28).
 Garéoult : (P.) Paul ANDRÉ, cultivateur (16).
 Hyères : (P.) AUGIER, avenue Ambroise-Thomas (75).
 Le Lavandou : (P.) Edouard MASSÉ (10).
 Néoules : (P.) Marius BRÉMONT, maire (18).
 Ollioules : (P.) Maurice CASTELLAN, receveur d'octroi (7).
 Pignans : (P.) BENOIT, instituteur en retraite (33).
 Pradet (Le) : (P.) REMONDIN, receveur ruraliste (41).
 Puget-Ville : (P.) Paul GUER, propriétaire (57).
 Roquebrun-sur-Argens (P.) A. THOMAS, docteur (21).
 Saint-Cy-sur-Mer : (P.) César BRUN, facteur (114).
 Sainte-Anastasie : (P.) Edouard REBOUL, maire.
 Saint-Raphaël : (P.) Francis MORENO, représentant.
 Saint-Zacharie : (P.) André MAILLOUX, maire (30).
 Salernes : (P.) Laurent BONIFAY, docteur en médecine (21).
 Salins-d'Hyères : (P.) Victor PASSALACQUA, patron pêcheur (15).
 Sanary : (P.) Abel CRAISSAC, propriétaire.
 Seyne-sur-Mer (La) : (P.) Charles ALBERT, 123, rue Victor-Hugo (60).
 Six-Fours : (P.) Emile RABASTE, secrétaire de mairie (33).
 Toulon : (P.) SERRE, professeur, école Rouvière (145).
 Tournes : (P.) Alfred RECOURS, ancien maire (22).
 Villecroze : (P.) Albert ROERE, cultivateur.

Vaucluse

Avignon : (P.) André VALABRÈGUE, ingénieur, 16, rue Arnaud-de-Fabre (126).
 Bollène : (P.) Emile MONTELS, industriel (33).
 Carpentras : (P.) GORVEL, 9, boulevard de la Pyramide (51).
 L'Isle-sur-Sorgue : (P.) Augustin MOUTINA, expéditeur (46).
 Orange : (P.) BÉQUE, avocat, rue Contrescarpe (147).
 Pernes : (P.) Paul CHIRON (39).
 Pertuis : (P.) BARRIOL, notaire, maire (19).
 Vaison : (P.) Joseph BARBAUD, propriétaire, quartier de Baye (69).

Vendée

Challans : (P.) BATY, instituteur.
 Chantonnay : (P.) REMONDIN, directeur E.P.S. (37).
 Fontenay : (P.) SABORDEY, rue Albert-Laval (100).
 Herbiers (Les) : (V. P.) Emile CHAZAL, épicière en gros.
 Harmignaut-Nalliers (L) : (P.) D' ROLLAND, à Nalliers (47).
 Ile-d'Elbe : (P.) Gustave AUGER, entrepreneur de vannerie (43).
 Ile d'Yeu : (P.) Pierre LANDBRUCHE, marin, Port Joinville (20).
 Luçon : (P.) BONNETAT, professeur d'agriculture, 42, allée des Soupirs (85).
 Montaigu : (P.) RENOU, juge de paix (65).
 Noirmoutier : (P.) Constant HALAIS, maître de port.
 Pouzauges : (P.) THOUARD, propriétaire (96).
 Roche-sur-Yon (La) : (P.) JONAT, 7, rue Victor-Hugo (345).

Saint-Gilles-Croix-de-Vie : (P.) Gustave MILCENT, propriétaire à Croix-de-Vie (130).
 Sablés-d'Olonne (Les) : (P.) Valère MATHE, maire d'Olonne, près (135).

Vienne

Châtelleraut : (P.) BERNARD, horloger, 9, rue Châteauneuf (51).
 Loudun : (P.) BARRIÈRE, école publique de Veniers par (97).
 Mirebeau : (P.) Guillaume POUILLE, sénateur (17).
 Poitiers : (P.) RENAUD, conseiller municipal (196).
 Roiffé : (P.) Alphonse KUPFER, surveillant-chef (37).

Vienne (Haute-)

Limoges : (P.) SAULNIER, 25, rue de la Mauvendièrre (213).
 Saint-Junien : (P.) Justin TERLAUD, gantier, rue du Pérat (56).
 St-Sulpice-les-Feuilles : (P.) Ferdinand RENAULT, docteur (47).
 Saint-Yrieix : (P.) Marcel ROUX, maire (2).

Vosges

Bains-les-Bains : (P.) Henri POINOT, ouvrier industriel (114).
 Bruyères : (P.) Ambroise ORÉGEE, entrepreneur (86).
 Charmes : (V.-P.) BLUM, adjoint au maire (40).
 Epinal : (P.) SCHWANDER, pharmacien, 24, rue de la Gare (215).
 Fraize : (P.) MOUGEOT, receveur des postes, à Plainfaing (38).
 Lamarche : (P.) Louis MANGIN, chef cantonnier, à Isches (51).
 Moyenmoutier : (S.) PETITCOLAS, directeur d'école (47).
 Neufchâteau : (P.) DELFOLE, professeur au collège (49).
 Provençères : (P.) TOTINI, entrepreneur (27).
 Rambervillers : (P.) René SIMON, 18, rue Carnot (122).
 Raon-l'Étape : (P.) Charles WELLS.
 Remiremont : (P.) G. DREYFUS-LÉVRE, négociant, rue Jules-Ferry (170).
 Saint-Dié : (P.) COLNAT, rue de l'Orient (184).
 Xertigny : (P.) Nicolas-Basile AUBERT, percepteur (26).

Yonne

Aillant-sur-Tholon : (P.) Paul BURAT, propriétaire, à Guercy (33).
 Ancy-le-Franc : (V.-P.) BOURGEOIS, maire, à Nuits-sur-Ravières (4).
 Auxerre : (P.) Léon COLENGE, 13, rue d'Egleny (132).
 Avallon : (P.) BOHARD, maire de Saint-Brancher (110).
 Briennon : (P.) DROMMY, maire (143).
 Chablis : (P.) Henri BRILLAUD, conseiller d'arrondissement (30).
 Charny : (P.) Eugène RENAUD, instituteur retraité (100).
 Coulanges : (P.) Charles RAFFINÉAU, propriétaire (54).
 Cravant : (P.) Raymond BOURBON, percepteur ().
 Fligny : (P.) Charles JACQUINET, adjoint au maire à la Chapelle-Vieille-Forêt, par (30).
 Grandchamp : (P.) Paul MOREAU, propriétaire (43).
 Joigny : (P.) HAMELIN, sénateur (37).
 Migennes-Laroche : (P.) FOURREY, maire de Migennes (64).
 Pont-sur-Yonne : (P.) Albert VAILLANT (39).
 Saint-Florentin : (P.) Albert CROCHOT, instituteur ().
 Saint-Sauveur : (P.) Ernest JOSSIER, représentant de commerce (108).
 Saints : (P.) Pierre SURUGUE, cultivateur (19).
 Sens : (P.) GIBOURO, professeur au lycée, 47, rue de Paris (101).
 Tonnerre : (P.) BOULLY, professeur E. P. S. (112).
 Toucy : (P.) BOIZANNE, industriel (222).
 Treigny : (P.) DUBAN (33).
 Vézelay : (P.) JOUX, à Montillot (50).

COLONIES**AFRIQUE****Maroc**

Casablanca : (P.) MESPOULET, 110, rue du Marabout (186).
 Fédhala : (P.) Max GASPER, Compagnie du Port (30).
 Fez : (P.) Paul CARAGIOL, docteur en médecine ().
 Kenitra : (P.) Antoine BOYER, entrepreneur charpentier (57).
 Marrakech : (P.) VELLAT, avocat, à Marrakech-Médina ().
 Mazagan : (P.) ARCHAMBAUD, négociant (81).
 Mechra-Bel-Ksiri : (P.) BENOIT, docteur (33).
 Meknès : (P.) DAVID, entrepreneur, rue de la Marne, à Meknès (VN) (126).
 Mogador : (P.) EVESQUE, vice-président de la Chambre de Commerce (39).
 Oudjda : (P.) Albert GERARD, avocat, rue de Marnia ().
 Ouezzan : (P.) Victor VINCENT, entrepreneur (33).
 Rabat-Salé : (P.) Antoine de PERRETT, directeur du Nord Marocain, 1, rue El-Gsa (198).
 Settat : (P.) Célestin AMBLARD, menuisier (31).

Tanger : (P.) LEVIEU, caissier, régie des tabacs, boîte postale 15 (85).
 Taourirt : (P.) Lucien LE GOULARD, instituteur (40).
 Tiffet : (P.) LAPLACE, négociant, agriculteur (20).

Tunisie

Béja : (P.) Alfred de D. CHAOUAT, négociant (54).
 Bizerte : (P.) BONNARD, rue d'Anjou (122).
 Cap-Bon : (P.) Dr PACHIS (25).
 Ferryville : (P.) MONNET, Villa Régina, rue Mirabeau (215).
 Mahdia : (P.) Adolphe GAGNAIRE, directeur de l'école (45).
 Sfax : (P.) F.-Xavier PAOLI, membre du Grand-Conseil de Tunisie (106).
 Tébourba : (P.) Hassine Ben GUIGA, instituteur (47).
 Tunis : (P.) LUCIANI, inspecteur des pharmacies, villa Cynos, avenue Gambetta (249).

Congo

Brazzaville : (P.) HAMON, inspecteur en chef du service des P. T. T. (20).

Ile de la Réunion

Saint-Denis : (P.) Paul CAUBERT, professeur d'histoire au lycée, rue Lacaussade (88).

Dahomey

Porto-Novo : (P.) ZANNOU-CODJA ().

Madagascar

Diégo-Suarez : (P.) Marius MARTIN, colon (203).
 Majunga : (P.) René LETOREY, avocat (5).
 Tananarive : (P.) ROCHE, commis des travaux publics (47).

Sénégal

Dakar : (P.) François MERLE, directeur des P. T. T. (29).

Somalis (Côte des)

Djibouti : (P.) GUESNE, instituteur (55).

Tchad

Fort-Lamy : (P.) Léon MATHÉY, négociant (23).

Togo

Lomé : (P.) LEBRUN, agent du bureau des Finances (11).

AMÉRIQUE**Guadeloupe**

Basse-Terre : (P.) R. de KERMEDEC, commerçant (29).
 Pointe-à-Pitre : (P.) Adolphe LARA, avocat, publiciste (125).
 Saint-François : (P.) Louis THÉLÈNE, directeur d'école, à

Guyane

Cayenne : (P.) BERLAND, ingénieur civil (69).

Martinique

Carbet (Le) : (P.) Léon Sainte-Luce, chaudronnier (16).
 Fort-de-France : (S.) Théodore LABAT, industriel, conseiller général (250).
 Gros-Morne : (P.) P. CORCOL (5).

Lamentin : (P.) Ludovic SINOSA, peintre en bâtiments (9).
 Marin (Le) : (P.) Nicolas CHATELAIN, industriel, maire (31).
 Robert (Le) : (P.) Auguste HANNIBAL, propriétaire (24).
 Sainte-Anne : (P.) François LEGROS (20).
 Trinité : (P.) REMON, comptable à l'Usine Galion (15).

ASIE**Annam**

Quinhon : (P.) DECOSTIER, payeur.

Cambodge

Pnom-Penh : (P.) M^e MAUREL, avocat (48).

Cochinchine

Saigon : (P.) MANIÈRE, professeur, à Bienhoa (84).

Indes Françaises

Karikal : (P.) MOUTTOUSSAMY, ancien maire, à Talétérou.
 Mahé : (P.) Nalporeil NARAYAN, maître clerc notaire.
 Pondichéry : (P.).

Tonkin

Haiphong : (P.) PEYRON, Service des Eaux (55).
 Hanoi : (P.) LAN, directeur de l'École Supérieure d'Agriculture, 77, boulevard Gambetta (67).

Océanie**Nouvelle-Calédonie**

Nouméa : (P.) MULLER, agent commercial (44).

Tahiti

Papeete : (P.) CASSIAU, docteur (43).

ÉTRANGER**Allemagne**

Coblence : (P.) LOUCHARD, professeur au lycée français, S. P. 3 (30).
 Ludwigshafen : (P.) MASSON, capitaine en congé, librairie française, S. P. 192 (53).
 Mayence : (P.) FOULLERON, professeur au lycée français, S. P. 77 (60).
 Trèves : (P.) Gabriel BOUSQUET, H. C. I. T. R., Birkenfeld, S. P. 34 (46).
 Wiesbaden : (P.) BARTHÉLEMY, professeur au lycée Mayence, S. P. 77 (62).

Belgique

Leuze : (P.) G. DELACROIX, tailleur, rue du Bois-Blanc.

Italie

Vintimille : (P.) Ernest JOUFFRE, inspecteur des Wagons-Lits, Boîte postale n° 2, à Menton (Alpes-Maritimes) (58).

Suisse

Genève : (P.) DEMAISON, 25, rue des Alpes (61).

LIGUE INTERNATIONALE

Albanie : (P.) Bahri ORNANI, député, à Tirona.
 Allemagne : (P.) H. Von GERLACH, Genthinerstrasse 22, à Berlin W. 35.
 Angleterre : (P.) Mme BETHELL, 21, rue Leconte-de-Lisle, à Paris.
 Arménie : (P.) Alexandre KHATISSIAN, 71, rue Kléber, à Paris.
 Autriche : (P.) Dr Joseph REDLICH, ancien ministre, Ambrusterstrasse 15, à Vienne XIX.
 Belgique : (P.) DECOSTER, professeur à l'Université, à Bruxelles.
 Bulgarie : (P.) Vénelin GANEFF, professeur, 58, Brd. Clir. Boteo, à Sofia.
 Espagne : (P.) Adolfo BUYLEA, professeur honoraire de l'Université.

Géorgie : (P.) TCHÉIDZE, député, Rond-Point de Longchamp, 4, impasse des Prêtres, à Paris.
 Grèce : (P.) RUROS, ancien député de Patras.
 Haïti : (P.) LHÉRISSEAU, ancien sénateur.
 Hongrie : (P.) Dr Paul SZENDE, mener Markt, 14, Vienne I ; Section de Paris : (P.) Emeric KOVACS, 5, rue Nouvelle, à Paris.
 Italie : (P.) Dr Michelangelo FAMBRECCI.
 Luxembourg : (P.) Paul FLESCH, architecte, à Esch-sous-Alzette.
 Pologne : (P.) Eugène SMIAROWSKI, avocat au S.-S. d'Etat pour la Justice, 14, rue Smolna, à Varsovie.
 Portugal : (P.) Teófilo BRAGA.
 Roumanie : (P.) Basile SROBESCO, ancien député de Bessarabie.
 Russie : AVXENTIEFF, 21, rue Hébert, à Clamart (Seine).

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A NOS SECTIONS

A propos du Congrès

Ainsi que nous l'indiquions dans le n° 16 des *Cahiers* paru le 25 août, nous avons fait parvenir à tous les présidents une circulaire donnant, conformément à l'article 33 des statuts, toutes précisions utiles sur l'ordre du jour des travaux du Congrès et sur le renouvellement d'un tiers des membres du Comité Central.

Nous serions obligés à celles des Sections qui n'auraient pas reçu cette circulaire d'en aviser le Secrétaire général le plus tôt possible. Nous nous ferions un devoir d'en faire parvenir un nouvel exemplaire au secrétaire, à qui nous demandons de bien vouloir attirer l'attention du bureau sur l'urgence qu'elle présente.

L'AFFAIRE WANDT

Dans la séance du 30 mai 1925, du Conseil de la Ligue internationale, M. Freymuth, délégué de la Ligue allemande, a attiré l'attention des Ligues des Droits de l'Homme sur les procès de haute trahison en Allemagne et spécialement sur le cas de M. Henri Wandt, véritable affaire Dreyfus allemande qui émeut profondément toute l'opinion publique.

Le Conseil a décidé de faire connaître ces procès de haute trahison contre lesquels il élève une vive protestation.

Voici, en résumé, le courageux exposé de M. Freymuth.

**

L'écrivain Henrich Wandt a été condamné, le 13 décembre 1923, par la V^e Chambre de justice criminelle de la Cour suprême de l'Empire à Leipzig (Reichsgericht), pour recel de document et haute trahison diplomatique, à 6 ans de travaux forcés.

Il était accusé de s'être procuré un document détourné des archives du Reich et de l'avoir remis à un journaliste belge, M. Rudiger, alias Docteur Wullus. Il s'agissait du document : « Vachrichtenoffizier H. O. K 4 B 6910 » que le docteur Wullus a publié en 1921 dans un livre intitulé : « Flamenpolitik suprême espoir de domination en Belgique ».

Henrich Wandt se défend, en affirmant qu'il existe plusieurs exemplaires du document incriminé, qu'il n'a pas été apporté la preuve que l'exemplaire utilisé par le docteur Wullus lui ait jamais appartenu. Quoi qu'il en soit, la question de droit était la suivante : « Ce document est-il un secret d'Etat et sa publication a-t-elle causé un préjudice au Reich ? »

Nous ne pouvons, vu sa longueur, le reproduire ici ; qu'il nous suffise de dire qu'il contient la déposition faite, le 24 septembre 1918, par un sous-officier belge tombé aux mains des Allemands, le Dr Debenckelaere, chef du parti activiste sur le front belge. Le Dr Debenckelaere y déclarait que le but politique du parti activiste était de créer une Flandre indépendante dans une Belgique libre et d'arriver à une entente entre cette Belgique et l'Allemagne.

Au procès, l'avocat de l'accusé, M. Rosenfeld, a

défendu la thèse qu'il n'y avait là aucun secret d'Etat. Appelé comme expert, le Dr Schücking, professeur de droit international et collaborateur au ministère des Affaires étrangères, a été du même avis.

« L'article 92 du Code criminel allemand sur lequel « se fonde l'accusation n'est pas applicable », a-t-il déclaré. Cet article est ainsi libellé : « Celui qui rend public des secrets d'Etat, documents, actes ou nouvelles qu'il sait qu'il ne doit pas divulguer à un autre gouvernement pour le bien de l'Empire ou d'un Etat fédéré, sera puni d'au moins deux ans de travaux forcés. »

Or, nul ne saurait prétendre que la publication du document Debenckelaere pouvait compromettre le salut du Reich. Car chacun connaît le mouvement flamand en Belgique et sait que l'Etat-Major allemand l'a appuyé pendant la guerre.

La Cour suprême a cependant, donné tort à l'accusé

« Ce qui est décisif, déclare l'arrêt, c'est qu'en livrant le document, on a trahi en même temps les personnalités belges avec lesquelles le gouvernement belge était entré en rapports pendant la guerre. Si notre gouvernement se trouvait un jour en situation de devoir se servir de nouveau, dans son intérêt, de l'aide de ces personnes, ce qui peut facilement se produire, au cas où la situation actuelle se modifierait, sa tâche serait rendue beaucoup plus difficile par cette trahison. »

**

Ces considérants dénotent une mentalité effrayante. Ils ont inquiété au plus haut point l'opinion allemande. Ils signifient, en effet, que la plus haute juridiction de l'Allemagne envisage comme possible, si non probable, une nouvelle guerre avec la France — et une nouvelle violation de la Belgique.

Seul un tribunal animé de l'esprit le plus réactionnaire a pu prononcer un tel jugement et rien ne saurait être plus nuisible à la République allemande. Evidemment cet arrêt n'a pu rester caché, encore que le tribunal — ce dont les esprits libéraux s'indignent — invoquant la loi du 15 avril 1888 sur la sécurité de l'Empire, en interdit la publication. Le député socialiste Lévi, à l'abri de l'immunité parlementaire, a porté l'affaire devant le Reichstag. Depuis lors, elle est connue de tous.

Au moment où les pacifistes sincères font effort pour aboutir à une entente franco-allemande, au moment où l'on discute un pacte de sécurité que signerait aussi l'Allemagne, quel n'est pas l'effet produit par ce scandale judiciaire ! Citons, à titre d'exemple, un article du *Temps* qui se termine par cette interrogation :

Dans quelles occasions la volonté de paix de l'Allemagne est-elle sincère et franche ? Est-ce lorsque Stresemann propose un pacte de sécurité réciproque ou bien est-ce lorsque les juges de la Cour Suprême prévoient que l'on pourrait encore employer les services des activistes flamands pour la prochaine entrée en Belgique ?

Il est de notre devoir, dans l'intérêt de la justice et de la paix, de nous associer aux efforts de la Ligue allemande qui a entrepris une campagne énergique pour la révision de ce procès et de protester hautement contre une mentalité génératrice de haines.

NOS INTERVENTIONS

Pour la liberté d'opinion

M. Planel-Arnoux, répétiteur au collège de Cholet, affilié aux organisations d'Action Française, avait été déplacé d'office pour avoir assisté à une manifestation cléricale. Il ne rejoignit pas le poste qui lui avait été assigné et fut considéré comme démissionnaire.

La Ligue des Droits de l'Homme protesta. Elle fit valoir que M. Planel-Arnoux n'avait fait qu'user des droits civiques qui appartiennent à tous les citoyens, fonctionnaires ou non, et qu'il n'avait pas compromis la dignité de ses fonctions en manifestant en public ses convictions politiques et religieuses.

M. de Monzie, ministre de l'Instruction Publique, après avoir examiné la situation de M. Planel-Arnoux, a décidé de lui confier un nouveau poste à la rentrée d'octobre.

(22 août 1925.)

L'administration française en Rhénanie

A M. le Président du Conseil

Nous venons vous parler de l'organisation spéciale des Territoires occupés, parce que nous considérons qu'il s'agit là d'une question de gouvernement, non point d'une question particulière au ministère de la Guerre ou du Ministère des Affaires étrangères.

Nous avons déjà entretenu votre honorable prédécesseur de la question ; un effort a été fait dans le sens de nos suggestions, mais sans profondeur : la réforme qui a été faite est illusoire et ne saurait pas plus vous satisfaire qu'elle ne nous satisfait nous-mêmes.

Aux termes de l'article 2 de l'arrangement rhénan, la Haute-Commission interalliée est un organisme civil ; or, par suite d'un abus qui n'a malheureusement pas été réprimé à l'origine, le principal organisme de cette commission a été jusqu'à ces temps derniers, le bureau militaire, non point au début, mais par suite d'un envahissement progressif. Peu à peu, il s'est occupé de toutes les questions, même des questions de politique générale et des questions de personnel.

Le 1^{er} novembre dernier, M. P. Tirard, haut-commissaire de la République, président de la Commission interalliée, prenait la décision de supprimer ce néfaste bureau militaire et le remplaçait par un « service des affaires d'occupation ! »

Aux termes de l'article 3 de cette décision, ce service était réparti en trois sections : 1^o Section des affaires d'occupation d'ordre administratif (réquisitions, prestations, logements, stationnement des troupes, communications, etc...) ; 2^o Section des affaires d'occupation d'ordre « Sécurité et renseignements » ; 3^o Section du personnel.

On s'était plaint précédemment que les questions de personnel fussent traitées par le Bureau militaire ; M. le Haut-Commissaire décida que les questions de personnel seraient traitées en liaison avec le Cabinet chargé de l'ensemble du personnel du H. C. F., et avec le visa du Délégué général avant décision du Haut-Commissaire.

Cette « décision », constituait si peu de changement sérieux que le délégué supérieur de Trèves l'a transmise à ses collaborateurs avec cette formule, qui n'est pas sans insolence : « Transmis à MM. les délégués du Cercle. Pour l'application de cette décision, il conviendra simplement de remplacer l'appellation Bureau Militaire par l'appellation Service des Affaires d'occupation, telle section ».

En fait, rien n'a été changé dans le fonctionnement du nouveau service : la note du colonel comte de Guillebon, délégué inspecteur du district de Trèves, a dit la vérité, avec une audacieuse simplicité. Au reste,

voici des renseignements circonstanciés à l'appui de notre affirmation.

En mars 1925, c'est-à-dire quatre mois après la décision de M. Tirard, le Bureau des Affaires d'occupation se composait ainsi : Colonel d'Arbonneau, Colonel Richier, Capitaine Dufay, Lieutenant Deligny, Lieutenant Fonselle, Lieutenant Bohler.

A la même date les délégués supérieurs de districts étaient : Trèves, colonel Cochet ; Wiesbaden, marquis de Lillers ; Bonn, général Gélén ; Mayence, colonel Bastiani ; Coblenz, général de Wimpfen ; Spire, M. Rousseau.

Et encore, ce M. Rousseau, nous dit-on, n'est-il là que par intérim.

Et voici quels étaient, dans le district de Trèves, les délégués de cercles : Commandants Battesti, Chauvin, Brémont ; Capitaines Marty, Edouard ; M. Sallette ; lieutenant Deruy ; M. Pichauneau.

En tout deux fonctionnaires civils (les seuls qui connaissent l'allemand) !

Il est temps, grand temps, de démilitariser notre occupation. Nous ne saurions mieux faire en terminant que de transcrire ici les dernières lignes d'un rapport de la section de Trèves de la Ligue des Droits de l'Homme ; ce sera notre conclusion :

La population, loin d'être calmée, apaisée, amenée à la conciliation, est de plus en plus excitée par la continuation de l'ancien régime ; certes, des décisions générales ont été prises réglementant d'une façon plus équitable et libérale, le statut de l'occupation en Rhénanie ; mais ce sont toujours les mêmes hommes qui appliquent ces nouvelles mesures, les mêmes hommes qui n'appliquent ces mesures qu'à contre-cour, selon la lettre, mais non selon l'esprit ; les mêmes hommes dans lesquels la population rhénane ne voit pas des apôtres de paix, mais les représentants d'un régime de violence qu'elle déteste. Nous devons ajouter cependant que quelques délégués sont à la hauteur de leur tâche qu'ils remplissent noblement et pour le plus grand bien de notre cause à l'étranger. Mais il sont si rares. Et ce sont des civils.

Nous vous demandons, M. le Président du Conseil, de nous faire connaître quelle suite vous aurez bien voulu réserver à notre démarche.

(24 juillet 1925.)

Autres interventions

AFFAIRES ETRANGERES

Allemagne

Peschkes. — Nous avons publié (*Cahiers* 1925, p. 256) notre intervention en faveur de M. Peschkes, citoyen allemand inculpé d'espionnage contre l'Allemagne.

Le Ministre des Affaires étrangères nous a informés, à la date du 26 mai, que le Gouvernement français se trouvait dans l'impossibilité d'intervenir en faveur de M. Peschkes.

En effet, écrit-il, notre principe constant est de ne jamais intervenir en faveur des Allemands arrêtés ou poursuivis par les autorités du Reich pour faits d'espionnage commis au détriment de leur patrie. Dans une lettre du 23 janvier dernier, mon prédécesseur a déclaré au général Guillaumat que le Gouvernement français n'entendait pas soustraire à la justice allemande les Allemands inculpés de faits de ce genre, même si ces faits avaient été commis en territoire occupé, toute autre solution étant impossible à justifier juridiquement et risquant de nous placer vis-à-vis du Gouvernement du Reich dans une situation des plus délicates. Toutefois, étant donné que les actes reprochés à M. Peschkes concernent l'application du traité mon département examine actuellement s'il serait possible de provoquer une démarche interalliée en faveur de l'intéressé.

Syriens (Revendications des). — On nous avait

signalé que l'Administration turque en Cilicie pourchassait les Syriens de religion grecque orthodoxe installés dans ladite Cilicie.

Nous n'ignorons pas que l'art. 1^{er} de la VI^e Convention du 30 janvier 1923, concernant l'échange des populations grecques et turques, interdit aux ressortissants ottomans de religion orthodoxe de se réinstaller en Turquie sans l'autorisation du gouvernement d'Angora.

Mais il ne s'agit pas ici de sujets turcs, mais de Syriens, originaires de Syrie, installés dans les vilayets.

Le 8 novembre 1924, nous avons demandé au Président du Conseil d'examiner la possibilité d'inviter le gouvernement d'Angora à respecter les droits des étrangers.

L'article 38 du traité, signé à Lausanne, le 24 juillet 1923, dispose expressément que : « Le gouvernement turc s'engage à accorder à tous les habitants de la Turquie pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langue, de race ou de religion ».

Les Syriens orthodoxes ne sauraient être exclus de ce régime.

M. Herriot nous a répondu en ces termes :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je me suis déjà préoccupé des faits que vous me signalez et que, suivant mes instructions, notre haut-commissaire à Constantinople est intervenu auprès de M. Extrand, président de la Commission Centrale d'échange des populations grecques et turques, pour lui indiquer les menaces de spoliation dont sont l'objet les orthodoxes de Cilicie. La Commission s'est toujours refusée jusqu'ici à comprendre ces Syriens parmi les populations échangeables et, conformément à la demande de M. Jessé-Curely, son président, a promis de s'occuper activement de la sauvegarde de leurs droits.

COLONIES

Administration pénitentiaire

Vlachos (Nicolas). — Le 8 février 1924, M. Vlachos, demeurant à Alexandrie, nous priait d'examiner la possibilité de faire réviser le procès de son fils, Nicolas Vlachos, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, le 31 octobre 1922, peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Nous avons aussitôt écrit au condamné pour lui demander de nous exposer son affaire et de nous indiquer le nom de son défenseur.

Notre lettre a été arrêtée par le directeur du Dépôt de Saint-Martin-de-Ré qui a estimé ne pouvoir autoriser Vlachos à correspondre avec la Ligue sans demander au préalable l'avis du ministre.

Nous avons immédiatement saisi le ministre qui nous a répondu en ces termes :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les transportés en cours de peine sont autorisés à correspondre avec la Ligue des Droits de l'Homme dans les mêmes conditions où ils écrivent à leurs familles.

En conséquence le transporté Vlachos peut exposer son cas à la Ligue des Droits de l'Homme sans une autorisation spéciale de mon Département.

Nous ne pouvons que remercier le ministre des Colonies de cette interprétation libérale des règlements. Nous n'oublions pas, d'ailleurs, que bien souvent le ministre a pris soin de nous transmettre lui-même les requêtes à nous adressées par des transportés.

Droits des fonctionnaires

Fonctionnaires mobilisés. — Nous avons cru devoir demander au ministre des Colonies de faire promulguer la loi du 17 avril 1924 concernant les intérêts de carrière des fonctionnaires et agents anciens combattants.

Le ministre nous a fait connaître, en réponse, que cette loi n'était pas applicable aux colonies. Les avantages accordés aux fonctionnaires de la métropole ne peuvent être étendus aux fonctionnaires coloniaux que par un décret rendu en Conseil d'Etat pour

les agents des cadres généraux et par des décrets des Gouverneurs de colonies en ce qui concerne les agents des cadres locaux.

Un décret du 28 février 1915 a disposé que le temps passé sous les drapeaux compterait comme temps de présence effective dans la colonie. Le département des colonies se propose au surplus de faire bénéficier dans les formes réglementaires et légales les agents coloniaux qui n'auraient pas bénéficié sous une autre forme des mêmes avantages que le personnel de la métropole.

Guyane

Lefrançois (Charles). — M. Lefrançois, forçat libéré de sa peine principale le 10 septembre 1918, restait astreint à la résidence perpétuelle à la Guyane.

A maintes reprises, nous avons exprimé des doutes sérieux sur la culpabilité de M. Lefrançois, condamné en 1910 par la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure pour meurtre, en même temps que M. Jules Durand, réhabilité depuis, grâce à nos démarches.

Pendant quatorze ans, la conduite de M. Lefrançois à la Guyane, avait été excellente.

Il obtint la remise de l'obligation de résidence aux colonies.

Madagascar

Diégo-Suarez (Abus contre indigènes). — Nous avons tenu à signaler au ministre des Colonies que des indigènes de la province de Diégo-Suarez avaient été dépouillés d'un terrain qui était le patrimoine de la collectivité depuis une époque très reculée.

Nous avons reçu du ministre la réponse suivante :

Il résulte de l'enquête dont les conclusions viennent de me parvenir que la plupart des faits mentionnés par les plaignants ont été reconnus exacts. M. Olivier a donc immédiatement donné des ordres pour mettre fin aux abus et vexations qui lui avaient été signalés et faire rétablir dans leurs droits coutumiers les collectivités lésées.

Il a prescrit à cet effet une délimitation précise des réserves indigènes de la Mahavary et décidé de prononcer le rejet des demandes de concession en instances dans cette région. La société « La Mahavarienne » a été mise en demeure de rentrer dans les limites des terres qui lui ont été concédées; les indemnités auxquelles pourraient prétendre les indigènes irrégulièrement déposés seront évaluées, si possible, par voie amiable et, dans le cas contraire, un avocat sera mis à leur disposition par le gouvernement général pour défendre leurs intérêts dans les instances judiciaires qui pourront s'ouvrir à ce sujet. Enfin, sur la requête du gouverneur général, des poursuites seront exercées par le parquet contre l'indien Nazarely et ses employés pour les actes de violence, de destruction des récoltes et de saisies illégales de bœufs dont ils se sont rendus coupables.

J'ai tout lieu de croire, avec M. Olivier, que ces mesures seront de nature à donner satisfaction aux collectivités indigènes dont vous avez reçu les doléances et à les tranquilliser pour l'avenir.

Exportation du riz. — Nous avons cru devoir signaler au ministre des Colonies certaines manœuvres d'accaparement du riz à Madagascar. (*Cahiers* 1924, p. 232).

Le ministre nous a fait tenir, en réponse, la lettre suivante :

Les renseignements très détaillés qui viennent de me parvenir à ce sujet, par le dernier courrier de la Grande-Île, me permettent de vous donner l'assurance que cette question avait déjà retenu tout spécialement l'attention du Gouvernement général, et que les dispositions nécessaires ont été prises ou envisagées pour que la population indigène de la colonie n'ait pas à souffrir d'une limitation des quantités de riz destinées à sa consommation. C'est ainsi qu'en ce qui concerne particulièrement la circonscription de Diego-Suarez, où effectivement se produisit, en avril dernier, une rarefaction des stocks susceptibles d'être livrés à la consommation locale, le Gouvernement a pu faciliter le ravitaillement de cette région par l'introduction de riz provenant des circonscriptions voisines, et notamment de Majunga, qui détenaient un approvisionnement important.

Si, depuis lors, aucune réclamation à ce sujet n'est par-

venue au Gouvernement général en ce qui concerne Diégo, le chef de la colonie a été amené à se préoccuper de la situation de plusieurs autres centres, et notamment des agglomérations urbaines importantes, où l'on constate un certain renchérissement du riz occasionné par la hausse de cette denrée sur le marché métropolitain. M. Olivier ne pense pas, toutefois, qu'il y ait lieu, quant à présent, d'envisager la suspension des exportations de riz de Madagascar. Une telle mesure n'aurait pas seulement pour fâcheuse conséquence d'obliger la Métropole et la Réunion à se procurer cette denrée dans des pays étrangers à change élevés, mais aussi d'arrêter le développement de la production locale du riz qui progresse notablement au grand profit de la masse des indigènes presque tous producteurs, et de l'industrie naissante des riz décortiqués.

Complétant les dispositions de l'arrêté du 12 mars 1923 qui astreint à une déclaration préalable au Gouvernement général toutes les exportations, M. Olivier a pris, à la date du 2 octobre dernier, un arrêté prescrivant le recensement des stocks de riz détenus dans la colonie par tous les commerçants, exportateurs ou intermédiaires; cette opération permettra à l'administration d'apprécier si une disette est à craindre, avant la prochaine récolte. M. le Gouverneur envisage, dans cette éventualité, l'application de certaines mesures qui, sans porter atteinte à la liberté du commerce auraient pour effet de restreindre les exportations de riz en paillies ou pilonnées que les indigènes consomment plus particulièrement, tout en permettant les sorties de riz usinés qui trouvent plutôt leur utilisation à l'extérieur que dans la colonie.

Lebrey. — En février 1924, nous signalions au ministre des Colonies qu'un fonctionnaire de Madagascar, M. Lebuy, sous-ingénieur, commissaire des mines, avait été frappé, pour avoir dénoncé les manœuvres de différentes personnes qui se livraient au trafic de l'or et l'exportaient clandestinement à l'étranger. (*Cahiers* 1924, page 552.)

A la suite de nos démarches, la mesure disciplinaire dont M. Lebrey avait été frappé a été rapportée, et cet ingénieur a été replacé dans un poste de sa fonction.

Prestations (Abus de). — Le 28 juin 1924, nous signalions au ministre des Colonies que les indigènes de Madagascar se plaignaient de ce que la main-d'œuvre prestataire était mise à la disposition des grandes Sociétés d'exploitation, alors qu'elle doit être employée à des travaux d'utilité publique.

Le ministre des Colonies nous a assuré qu'il avait appelé l'attention du Gouverneur général sur la nécessité de mettre fin aux fâcheux errements suivis dans certaines provinces pour le recrutement et l'utilisation de la main-d'œuvre indigène.

GUERRE.

Droits des Militaires

Duthier (Jean). — Malgré trois demandes dont la première remontait au 28 novembre 1921, M. Duthier, adjudant au 16^e régiment sénégalais, n'avait pu obtenir le paiement de sa masse individuelle.

La somme de 271 fr. 22, montant de la masse non perçue lui est enfin payée.

Mounet (Félix). — M. Mounet, mobilisé avec la classe 1919, sollicitait, pour sa femme et son enfant, le paiement de l'allocation pour la période comprise entre le 16 juillet et le 1^{er} octobre 1920 et pour le mois de mai 1921.

Satisfaction lui est accordée.

Montier (Louis). — A la suite des mutineries de 1917, M. Montier avait été condamné à la peine de mort. Cette peine a été commuée, depuis lors, en 15 ans de prison.

M. Montier n'avait fait que suivre le mouvement général. Il s'était toujours conduit en excellent soldat; il a reçu deux blessures. Il est père de 3 enfants. Il obtient remise de 3 ans.

Planche (Léonard). — M. Planche avait été condamné, le 13 novembre 1917, par le Conseil de guerre de la 6^e D. I., à 15 ans de détention pour désertion.

Jusqu'à sa défaillance, il avait combattu courageu-

sement. En 1918, il prit part aux travaux du camp retranché de Paris. Il fut privé du bénéfice d'une suspension de peine qui lui fut accordée, à cette époque, son affectation n'ayant pu être retrouvée par l'administration pénitentiaire.

Il obtient une remise de sept ans.

Divers

Boucau (Etablissement d'un champ de tir). — Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite des protestations de la Ligue un projet qui avait été mis à l'étude en vue de l'établissement d'un champ de tir à longue portée sur la côte landaise a été abandonné par le ministère de la Guerre. Voir (*Cahiers* 1924, p. 282.)

Le 28 octobre, nous nous élevions contre un nouveau projet de champ de tir dans la même région, et nous exprimions la crainte qu'il ne s'agisse du projet précédent, quelque peu modifié. Nous soulignons en outre, le chiffre exagéré des dépenses qu'entraînerait la réalisation du plan projeté.

Nous avons reçu les précisions suivantes :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux questions sont entièrement distinctes.

Il s'agit uniquement, en effet, au Boucau, de donner au régiment d'artillerie de la garnison de Bayonne les moyens d'exécution des tirs d'exercice, à portée réduite, indispensables à l'instruction. A cet effet, le champ de tir existant de l'infanterie subira chaque année une légère extension temporaire pour être utilisé comme champ de tir de circonstance à raison de deux séances de 48 heures par an, conformément à la législation en vigueur. Les enquêtes réglementaires à ce sujet ont été faites avec toute la publicité voulue; les maires intéressés ont présenté leurs objections dont il sera tenu compte pour l'établissement du régime à adopter, qui est actuellement soumis à ma décision.

Ces renseignements me paraissent entièrement de nature à calmer les inquiétudes dont vous me faites part.

Par ailleurs, il est exact que le colonel Lucas-Girardville est maintenant à la retraite et ne dépend plus du département de la guerre en ce qui concerne les tractations qu'il peut actuellement poursuivre à l'égard de la côte des Landes. Le projet qui est entraîné des dépenses considérables, évaluées à plusieurs centaines de millions, était un projet de réseau de chemins de fer; il a fait l'objet d'une proposition de loi, d'initiative parlementaire, sur lequel mon prédécesseur a eu à donner son avis sous la précédente législature.

Cette proposition de loi a été reprise par le Parlement actuel, mais il n'a jamais été dans les intentions du département de la Guerre de la reprendre pour son compte, ni de proposer des dépenses aussi considérables pour les installations qui pourraient lui être nécessaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Droits des fonctionnaires

Lycées de garçons (Professeurs des classes élémentaires). — Nous avons publié (*Cahiers* 1925, p. 162), l'ordre du jour par lequel le Comité Central demandait au ministre de l'Instruction publique d'abroger la circulaire du 29 septembre 1924, relative au statut des professeurs des classes élémentaires des Lycées de garçons.

Nous avons reçu, le 30 mars, la réponse suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette circulaire, qui a un caractère essentiellement provisoire, en attendant les mesures qui seront prises pour l'organisation de l'école unique, n'atteint en rien le statut des professeurs des classes élémentaires.

En effet, ce statut consiste essentiellement en :

1^o Traitement spécial ;
2^o Possibilité de mutation d'un point de la France à l'autre d'après les notes données par l'inspection générale ;

3^o Promotions de classe au choix sur proposition du Comité Consultatif ;

4^o Maximum d'heures d'enseignement.

Aucun de ces quatre points essentiels n'est modifié, et je pense que vous estimerez, comme moi, que le fait de demander aux inspecteurs de l'Enseignement Primaire de visiter les classes élémentaires des lycées, afin de mettre dans l'enseignement du premier degré l'harmonie indispensable, ne constitue en rien « un déclassement » des professeurs des classes élémentaires, puisqu'aussi bien ils continuent à être notés par l'Inspection Générale.

INTERIEUR.

Algérie

Tribunaux consulaires (Elections aux). — Nous avons été saisis par la plupart de nos Sections algériennes de la nécessité de rendre applicable à l'Algérie la loi du 8 décembre 1883, relative aux élections consulaires.

Aux termes de la loi du 21-29 décembre 1871, qui régit la matière, le nombre des électeurs consulaires est limité au dixième des commerçants patentés pris parmi ceux que recommandent leur probité, leur esprit d'ordre et d'économie.

Cette loi a été modifiée pour la métropole, par celle du 8 décembre 1883, dont l'article premier prévoit l'élection des membres des tribunaux de commerce par les citoyens français inscrits à la patente, ayant cinq ans d'exercice et cinq ans de domicile dans le ressort du tribunal.

Il ne paraît pas douteux que la loi de 1883 devrait être appliquée à l'Algérie, et la Cour d'Alger, par son arrêt du 23 avril 1884, l'y avait d'abord déclarée applicable.

Cette interprétation, il est vrai, n'a pas été admise par la Cour suprême, dont la Chambre civile a cassé la décision (arrêt du 5 novembre 1884).

Mais la solution que consacre ce dernier arrêt paraît évidemment injuste. Elle a pour but, en restreignant le collège consulaire algérien, d'éliminer la plupart des commerçants israélites.

Nous ne pensons pas que cette exclusion soit fondée : on ne peut baser le droit sur des différences d'origine, de race et de confession.

Et, d'ailleurs, si l'on craignait la prépondérance d'un élément de race, ne suffirait-il pas que le Tribunal de commerce soit présidé par un juge de carrière, dont la présence assurerait aux plaideurs l'impartialité de la juridiction ?

Nous avons demandé, le 12 mars 1925, au gouverneur général de l'Algérie, d'envisager cette solution qui serait de nature à donner tout apaisement aux populations algériennes.

Nous avons reçu, le 15 avril, la réponse suivante :

J'ai l'honneur de vous informer que la question de la réforme du régime électoral consulaire algérien (loi du 21 décembre 1871) a déjà fait l'objet d'une étude très approfondie de la part de mes services ; elle a donné lieu en 1920 sur les instructions de MM. les ministres du Commerce et de la Justice, à une enquête auprès des Chambres de Commerce algériennes ; celles-ci se sont prononcées presque à l'unanimité en faveur du statu quo.

Elles ont fait remarquer que les commerçants français d'origine ne comptaient que pour une faible proportion dans le nombre des patentés, formé en majeure partie par les commerçants naturalisés ou indigènes, et qu'ils se trouveraient insuffisamment représentés si la législation métropolitaine en la matière était étendue à l'Algérie.

M. le Président de la Chambre de Commerce d'Alger, en particulier, a exprimé l'avis que cette mesure aurait les conséquences les plus néfastes au point de vue du recrutement des membres des Chambres de Commerce et Tribunaux de Commerce. Son opinion était fondée sur un état minutieusement dressé en 1909, à l'aide de données fournies par le service des Contributions diverses, et qui faisait ressortir le nombre des patentés du département d'Alger à 31.659, comprenant :

Français d'origine	3.921
Israélites naturalisés	5.687
Etrangers	9.868
Indigènes	12.183
Total	31.659

L'élément français représente donc un peu plus du 1/10 des commerçants inscrits à la cédula des bénéfices commerciaux.

D'autre part, les commissions de révision des listes électorales éprouvent, à l'heure actuelle, de sérieuses difficultés pour réunir dans leur circonscription le nombre réduit d'électeurs consulaires remplissant les conditions requises par la loi du 21 décembre 1871, c'est-à-dire qui exercent réellement le commerce et qui sont recommandables par leur probité, leur esprit d'ordre et leur économie.

Les Chambres de Commerce estiment, au surplus, que la composition de la commission chargée de l'établissement

de la liste électorale consulaire offre toute garantie d'impartialité.

Par ailleurs, très peu de commerçants usent de la faculté qu'ils ont de demander au Président de ladite commission leur inscription sur les listes électorales consulaires. C'est ainsi qu'à la date du 15 octobre 1919, la commission de révision des listes électorales de l'arrondissement d'Alger avait à pourvoir à 152 vacances et n'avait reçu que 75 demandes d'inscription (dont 23 israélites).

En résumé, la modification du régime électoral consulaire envisagée par votre groupement n'offrirait aucun avantage au point de vue de la représentation des intérêts du commerce. En revanche, elle pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses en permettant l'inscription sur les listes électorales de commerçants qui n'offriraient pas toutes les garanties d'honorabilité désirables.

Le statu quo doit être maintenu, à mon avis, si l'on veut que les Compagnies consulaires algériennes conservent la légitime considération et le crédit dont elles jouissent actuellement tant auprès des populations que des Pouvoirs publics.

Droits des étrangers

Abdulahad (Aram). — M. Abdulahad, ressortissant arménien demeurant à Paris, avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion dont il sollicitait le retrait. Délégué des organisations arméniennes, il est, d'une parfaite honorabilité.

L'arrêté d'expulsion est rapporté.

Finckler (Ernest). — M. Finckler, ancien sujet allemand, naturalisé canadien, sollicitait un sauf-conduit pour se rendre à Lyon, où sa présence était indispensable.

Un fils de M. Finckler a combattu pour la France ; son deuxième fils est devenu Français. Nous avons appuyé sa requête. (Voir *Cahiers* 1922, p. 510.)

M. Finckler est autorisé à séjourner en France pendant deux mois.

Karp (Israël). — Objet d'une mesure de refoulement, M. Israël Karp, sujet polonais, sollicitait une carte d'identité, lui permettant de résider en France.

Il travaille régulièrement. Le ministre du Travail a donné un avis favorable à son maintien en France. Il obtient l'autorisation sollicitée.

Litwin. — M. Litwin, de nationalité polonaise, était l'objet d'une mesure de refoulement.

De nombreux certificats attestent son honorabilité et ses sentiments francophiles.

M. Litwin est autorisé à résider en France.

Spiegelman. — En 1920, sur l'intervention de la Ligue, M. Spiegelman, ressortissant russe, avait obtenu une carte d'identité l'autorisant à résider à Lyon. Il sollicitait l'autorisation d'habiter Paris.

M. Spiegelman ne s'occupe pas de politique. Il ne peut être considéré comme suspect. La famille de sa femme, qui est de nationalité française, habite Paris.

Il obtient l'autorisation demandée.

Traub. — Un ressortissant polonais, M. Traub, venu en France avec un passeport irrégulier, était l'objet d'une mesure de refoulement.

Les meilleurs renseignements nous étaient donnés sur M. Traub.

Il est autorisé à demeurer en France.

Withaka (M. et Mme). — M. Withaka, de nationalité allemande, a habité la France durant 35 ans. Il a épousé une Française.

Habitant actuellement Berlin, il ne pouvait obtenir l'autorisation de revenir à Paris.

Sur la demande de la Ligue allemande, nous sommes intervenus pour M. Withaka.

Nous avons été informés que M. et Mme Withaka avaient reçu satisfaction.

Zylberstein (Maurice). — Ressortissant polonais, M. Zylberstein, qui était l'objet d'une mesure de refoulement sollicitait l'autorisation de rester en France.

Il travaille depuis son arrivée en France comme garçon coiffeur et possède d'excellents répondants. Satisfaction.

Droit des fonctionnaires

Le Bot. — Garde maritime à Philippeville, M. Le Bot avait été déplacé d'office et envoyé à l'autre bout de l'Algérie. Il demandait à connaître les motifs de cette mesure, le déplacement d'office étant considéré par le décret qui régit les gardes maritimes, comme une peine disciplinaire.

Le Gouverneur général de l'Algérie nous fait connaître que M. Le Bot n'a été déplacé qu'en application de la circulaire interdisant à un agent de l'inscription maritime d'exercer ses fonctions dans une région où il a des relations de parenté avec des pêcheurs, ce qui était le cas. Du reste, cet agent sera nommé à Alger ou à Eône dès qu'une vacance se produira.

Passeports

Baptiste et Desphilippon. — On se rappelle que MM. Barbusse, Baptiste et Desphilippon, ces deux derniers délégués par le Secours Ouvrier International, devaient prendre part, à Berlin, à une manifestation contre la guerre.

Henri Barbusse avait reçu sans difficulté son passeport pour l'Allemagne; MM. Baptiste et Desphilippon se le voyaient refuser, l'un à Paris, l'autre à Vichy.

A la suite de nos démarches, ils obtiennent satisfaction.

Haussard. — M. Haussard, désireux de se rendre à la Haye pour assister à un congrès libertaire, nous avait prié d'intervenir pour que le passeport nécessaire lui fût délivré.

M. Haussard nous était représenté comme un homme parfaitement honorable.

Un passeport pour la Haye lui est accordé en temps utile.

JUSTICE

Arrestations arbitraires

D... (Lucien). — M. D... avait été condamné en 1920 pour faux, exercice illégal de la pharmacie et évasion. Il avait purgé sa peine.

Or, le procureur de la République à Château-Chinon avait omis de faire cesser les recherches et M. D... était à nouveau arrêté le 19 septembre 1922, à Saumur, puis le 3 février 1923 dans l'Yonne pour les délits dont il avait déjà répondu devant la Justice.

Nous avons demandé au ministre de la Justice, le 13 août dernier, d'allouer une indemnité à M. D... en raison du préjudice qui lui a été causé par ces deux arrestations injustifiées.

Une allocation de 500 francs a été accordée à M. D....

Monsagny (Lucien). — Nous avons exposé (*Cahiers* 1924, p. 212), les circonstances dans lesquelles M. Monsagny avait été arrêté par erreur et détenu pendant 8 jours à la maison d'arrêt de Béthune.

Une indemnité de 500 fr. lui a été attribuée en réparation du préjudice à lui causé par cette arrestation.

P... (Jean). — M. Jean P..., condamné à la relégation pour escroquerie, le 9 mars 1900, s'évada de la Guyane en septembre 1907.

En février 1915, au Maroc, il fut impliqué dans une affaire d'intelligence avec l'ennemi, et arrêté. On s'aperçut alors qu'il était évadé de la Guyane et bien qu'il ait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu du chef d'intelligence avec l'ennemi, on le transféra au groupe pénitentiaire de Maison-Carrée, pour infraction à l'article 1^{er} de la loi du 17 mai 1885 sur la relégation. Le 11 octobre 1921, il réintérait la Guyane.

C'est alors qu'on s'aperçut que sa peine était prescrite et un jugement du 22 novembre 1921 lui rendit la liberté.

Il rentra alors en France à ses frais et demanda une indemnité en compensation des années qu'il avait

passées en prison, purgeant une peine qui, légalement, n'était plus applicable.

Nous avons soutenu sa demande et prié le ministre de la Justice de nous donner des explications sur la grave erreur commise au préjudice de M. P...

Nous avons reçu par la voie de l'*Officiel*, la réponse suivante :

Au moment de l'arrestation de M. P..., la question de savoir si la prescription peut s'appliquer à la relégation était controversée. Les auteurs et maintes décisions judiciaires s'étaient prononcés pour l'imprescriptibilité. Le 1^{er} avril 1915, un arrêt de la Cour de cassation admit, au contraire, le principe de la prescription. Mais cet arrêt ne fut inséré qu'en 1916 au Bulletin criminel des arrêts de la Cour et entouré d'une insuffisante publicité, on omit d'en faire l'application à l'intéressé, dont le dossier était alors constitué et qui fut transféré à la Guyane où il vit sa peine de relégation déclarée prescrite par jugement du 22 novembre 1921.

En ce qui concerne la décision du dédommagement pécuniaire : deux dispositions législatives seulement autorisent l'imputation sur les crédits du budget de la Justice d'indemnités affectées à la réparation des erreurs judiciaires : ce sont l'article 446 du Code d'instruction criminelle et la loi du 8 avril 1910 qui visent des cas très différents de celui de l'intéressé dont il s'agit : d'une part, dommages-intérêts accordés aux victimes d'erreurs judiciaires, en exécution d'un arrêté de révision ; d'autre part, secours au profit des individus relaxés et excluant formellement du bénéfice de cette disposition les prévenus dont la relaxe ou l'acquiescement n'est basé que sur un moyen de droit, tel que la prescription, ce qui est le cas dans l'espèce signalée. En l'état actuel de la législation, il n'est pas possible d'accueillir la demande d'indemnité visée dans la question de M. Ferdinand Buisson.

Nous ne pouvons que regretter une fois de plus, que la loi soit si parcimonieuse lorsqu'il s'agit de réparer les erreurs judiciaires et déplorer que l'Administration pénitentiaire ignore les arrêts de la Cour de Cassation qu'elle est chargée d'appliquer.

Petit (Marcel). — M. Marcel Petit, pour un simple délit de chasse, avait été arrêté et détenu plus d'un mois en prévention (Voir *Cahiers* 1924, p. 164).

En réparation du préjudice qui lui a été causé par cette arrestation injustifiée, il reçoit une indemnité de 1.290 francs.

Réhabilitation

Jacquez (François). — Au cours de la guerre, M. Jacquez, employé des Chemins de Fer d'Alsace-Lorraine, fut condamné par un tribunal correctionnel à 8 mois de prison pour complicité dans un vol de denrées alimentaires destinées au front allemand. Tandis que la disette sévissait durement parmi la population civile, M. Jacquez avait laissé voler quelques vivres.

Après la guerre, les autorités françaises firent accomplir à M. Jacquez la peine à laquelle il avait été condamné, alors que l'administration allemande s'était bornée à l'envoyer au front à titre de sanction. Bien plus, les auteurs principaux du larcin furent amnistiés et réintégrés dans leurs fonctions. Nous avons fait de nombreuses démarches en faveur de M. Jacquez.

La cour de Colmar l'a réhabilité.

P. T. T.

Droits des fonctionnaires

Eaubonne (Insuffisance du personnel). — Sur la demande de notre Section d'Eaubonne-Ermont (Seine-et-Oise) nous avons cru devoir signaler à l'administration, l'insuffisance numérique du personnel du bureau de poste de cette localité. La receveuse était souffrante, deux aides manquaient, le service était complètement désorganisé.

Nous avons été informés, en réponse, qu'un nouvel emploi allait être créé et que le service pourrait être désormais assuré dans de bonnes conditions.

TRAVAIL

Etrangers

Main-d'œuvre. — Le 3 octobre dernier, nous avons communiqué au ministre du Travail trois vœux émis par notre Section d'Avesnes-les-Aubert.

Notre Section demandait :

1°. — Que les ouvriers étrangers travaillant en France soient soumis aux mêmes conditions d'imposition que les travailleurs français, étant donné que l'exonération dont profitent les travailleurs étrangers constitue une anomalie nuisible aux intérêts des travailleurs français.

2°. — Que l'on s'applique à employer de préférence la main-d'œuvre française plutôt que la main-d'œuvre étrangère.

3°. — Que les ouvriers étrangers travaillant en France soient soumis au même régime que les Français, tant au point de vue salaire qu'au point de vue entreprises.

M. Justin Godard nous a informés, en réponse, que, sur ce dernier point, la législation actuelle donne satisfaction au vœu émis par la Section d'Avèsnès-les-Aubert. En effet, elle n'établit aucune distinction en ce qui concerne les salaires ni en ce qui concerne les entreprises, entre les Français et les ouvriers étrangers travaillant en France.

Quant à la question de préférence qu'il conviendrait d'accorder à la main-d'œuvre nationale, celle-ci n'a pas manqué de retenir toute son attention, ainsi que celle de ses prédécesseurs. En l'état actuel de la législation, il n'existe, en dehors des décrets du 10 août 1899, qui ne s'appliquent qu'aux marchés de travaux publics passés pour le compte de l'État, des départements, des communes et des établissements publics, aucun texte limitant l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France. Cependant, chaque fois qu'il a été signalé au ministère du Travail que certains établissements accordaient une préférence marquée aux travailleurs étrangers, ses prédécesseurs et lui-même, sont intervenus auprès des employeurs pour leur demander de réserver la priorité à nos nationaux.

En ce qui concerne la question de l'imposition des travailleurs étrangers, celle-ci a été mise à l'étude par le ministère du Travail, d'accord avec les autres ministères intéressés.

Complétant ces explications, M. Durafour nous a adressé, le 5 mai, la lettre suivante :

La Section d'Avèsnès-les-Aubert, arguant de ce que, grâce à leur extrême mobilité, la plupart des étrangers échappent à l'impôt, demandait si on ne pourrait pas imposer aux patrons l'obligation de faire le prélèvement de l'impôt sur les salaires et remplacer l'impôt global par une taxe de capitation.

De l'étude à laquelle il a été procédé et notamment de renseignements fournis par M. le ministre des Finances, il ressort que les étrangers résidant sur notre territoire sont bien, en principe, soumis aux mêmes obligations fiscales que nos nationaux, en particulier à l'impôt sur les salaires, mais à la faveur de leurs fréquents déplacements, certains de ces étrangers échappent en fait à toute imposition.

Sans doute, la mise en vigueur du système préconisé par la Section d'Avèsnès-les-Aubert, et consistant à percevoir l'impôt par voie de retenue sur le montant des salaires payés par les employeurs, aurait pour effet de remédier à cette situation, mais l'introduction, dans notre système fiscal, d'une disposition de cette nature se heurterait à de sérieuses objections.

Il est de règle, en effet, en matière fiscale, de traiter les étrangers dans les mêmes conditions que les contribuables français. Ce principe est affirmé dans maintes conventions passées avec les pays étrangers. Le régime préconisé ne pourrait donc être appliqué aux ouvriers étrangers que s'il était adopté à l'égard des nationaux.

Or, d'après la législation en vigueur, l'impôt sur les traitements et salaires, bien qu'établi d'après les indications fournies par les employeurs, est réclamé directement aux employés et aux ouvriers, seuls débiteurs de l'impôt. Modifiant entièrement cette conception, le régime dont la section d'Avèsnès préconise l'adoption aurait pour effet de faire des patrons de véritables collecteurs d'impôts. Cette situation ne manquerait pas de soulever, tant de la part des employeurs que de la part des ouvriers, de vives protestations. D'une part, les patrons qui s'élèvent à l'heure actuelle contre l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'indiquer le montant des salaires payés à leur personnel, se préteraient mal aux nouvelles obligations qui leur seraient imposées. Quant aux ouvriers, ils n'accepteraient pas, selon

toute vraisemblance, qu'une fraction de leur paye soit retenue par les patrons au titre de l'impôt sur les traitements et les salaires ; il suffit pour s'en convaincre de se rappeler certains conflits auxquels ont donné lieu des saisies-arrêts pratiquées sur les salaires de redevables qui refusaient de s'acquitter de l'impôt.

D'ailleurs, il convient d'observer que, en raison des abattements à la base des déductions accordées par la législation en vigueur pour situation et charges de famille en matière d'impôt sur les traitements et les salaires, les ouvriers étrangers qui n'occupent pas un emploi stable ne sont pas, d'une manière générale, redevables dudit impôt, leurs salaires étant inférieurs au minimum exonéré. S'adressant dès lors à une minorité d'entre eux, la mesure préconisée par la Section d'Avèsnès-les-Aubert ne paraît présenter qu'un intérêt relatif.

Quant à substituer à l'impôt général sur le revenu une taxe de capitation, c'est une suggestion que M. le ministre des Finances n'estime pas davantage susceptible d'être retenue. La création d'une taxe de cette nature, qui atteindrait la généralité des contribuables suivant la même proportion, marquerait en effet un retour à des conceptions fiscales que le Parlement a nettement entendu abandonner et ne saurait au surplus se concilier avec le principe de la progressivité de l'impôt qui est à la base de la fiscalité moderne.

En conséquence, M. le ministre des Finances estime que les propositions de la Section d'Avèsnès-les-Aubert ne sont pas susceptibles d'être prises en considération.

Je rappelle que le projet de loi des Finances actuellement soumis à l'examen du Sénat prévoit le relèvement à 200 francs du droit de timbre institué par la loi du 29 avril 1921 pour délivrance de la carte d'identité ; ce droit serait abaissé à 10 francs pour les travailleurs étrangers remplissant les conditions qui seront déterminées par décret. L'adoption de cette proposition serait, semble-t-il, de nature à donner, dans une certaine mesure, satisfaction au désir exprimé par la section d'Avèsnès-les-Aubert.

www M. Abram avait été incorporé au 118^e régiment d'infanterie à Quimper. Sa femme et son enfant habitant Vincennes, il demandait son affectation à un régiment de la garnison de Paris. — Satisfaction.

www M. et Mme Duel, de nationalité russe, commerçants à Wiesbaden, sollicitaient en vain le visa de leurs passeports à destination de la France. M. Duel avait les meilleurs références, il n'avait jamais rencontré aucune difficulté pour ses déplacements personnels. — Satisfaction.

www M. Toth, citoyen hongrois, demeurant à Billancourt, ne pouvait obtenir le certificat de travail lui permettant d'avoir sa carte d'identité. — Il le reçoit.

www Titulaires d'une pension annuelle de 250 fr. au titre de filles de victime du coup d'Etat du 2 décembre, Mme veuve Boscot et sa sœur, âgées respectivement de 74 et 78 ans, sollicitaient l'attribution d'un secours. — Elles l'obtiennent.

www Depuis le 12 décembre 1923, Mme Cheneau était titulaire d'une pension de veuve de guerre ; elle n'avait pu obtenir le titre auquel elle avait droit. — Satisfaction.

www Mme Humeau, receveuse des postes à Beaurepaire en Bresse, rendue responsable de certaines fautes imputables à son mari, avait été menacée d'un déplacement. Les habitants de la localité protestaient contre cette sanction prochaine. — Mme Humeau n'est pas déplacée.

www Commis à la Trésorerie générale du Rhône à Lyon, M. Guidoni sollicitait son affectation à Avignon où sa femme était établie comme commerçante. — Satisfaction.

www M. Lemaitre, sinistré du Pas-de-Calais, demandait à toucher le complément de ses dommages de guerre. Il lui restait 8.200 francs à percevoir. Père de 14 enfants, dont 10 au-dessous de 13 ans, M. Lemaitre avait besoin de son indemnité pour subvenir aux plus pressants besoins. — Satisfaction.

www Condamné à la prison pour complicité de vol, M. Tidiane Diallo dont la conduite avait été bonne depuis le début de sa détention, sollicitait une mesure de clémence pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. — Il est libéré conditionnellement.

www Né en Pologne et résidant à Paris depuis 1910 où il travaille comme ouvrier maroquinier, M. Vinny Kamen demandait depuis 1922 la naturalisation française. Au début des hostilités, M. Vinny-Kamen n'a pas hésité à se mettre au service de la France et a tenté par deux fois de conclure un engagement volontaire. — Satisfaction.

www Depuis le 17 mars 1923, M. Seignobos demandait son titre définitif de pension, ainsi qu'une majoration de 60 fr. pour son second enfant. — Il les obtient.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1^{er} août. — La Section décide d'ouvrir une enquête sur l'exploitation des sanatoria de Berck.

Firminy (Loire).

24 juillet. — La Section demande l'installation d'une école unique sur la base de l'éducation gratuite, impartiale, rationnelle et humaine pour tous.

Ham (Somme).

26 juillet. — La Section s'oppose à de nouvelles conquêtes coloniales, en particulier celle du Rif. Elle demande : 1^o que des négociations de paix soient entamées au plus tôt avec Abd-el-Krim ; 2^o que la France reconnaisse l'indépendance du Rif ; 3^o que le gouverneur militaire soit remplacé au Maroc par un résident civil ; 4^o que le Comité Central défende, par des articles et des conférences, la thèse soutenue par M. Emile Kahn.

Issy-Vanves (Seine).

Juillet. — La Section regrette que le président du Conseil ait nommé par décret le père capucin Remy aumônier inspecteur de l'armée du Levant. Elle félicite le Comité Central d'avoir demandé de porter au programme des écoles des extraits des livres de Jaurès. Elle demande le rappel immédiat du maréchal Lyautey et la publication des conditions de paix faites à Abd-el-Krim.

L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne).

Juillet. — La Section invite le Gouvernement à faire cesser dans le plus bref délai la guerre du Maroc et à instaurer une paix universelle par la Société des Nations.

Locminé (Morbihan).

4 juillet. — La Section flétrit les procédés odieux employés par certains patrons à l'égard de leurs ouvriers à l'occasion des élections.

Loriot (Drôme).

Juillet. — La Section regrette qu'après le vote du 11 juillet, les ministres ligueurs aient accepté de conserver le pouvoir.

Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Juillet. — La Section exprime sa gratitude à M. Ferdinand Buisson et au Comité Central pour leur campagne en faveur de la paix. Elle demande : 1^o que les délégations cantonales soient confiées à de vrais amis de l'école laïque ; 2^o que les juges d'instruction qui auraient procédé à des arrestations arbitraires soient responsables de leurs actes et soumis à des sanctions.

Malakoff (Seine).

21 juillet. — La Section entend un exposé de M. Danon sur le fascisme dans les Balkans. Elle félicite M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue, pour son voyage en Bulgarie et demande que la Ligue continue sa campagne contre les régimes néfastes des Balkans.

Mézières (Ardennes).

5 juillet. — La Section demande : 1^o que la démocratie allemande désavoue les représentants actuels du gouvernement allemand ; 2^o que le gouvernement français publie le rapport de la Commission de contrôle sur l'état de désarmement en Allemagne ; 3^o que les pacifistes des deux pays collaborent le plus possible ; 4^o que le gouvernement français ne néglige aucun moyen pour mettre fin rapidement à la guerre au Maroc ; 5^o que toute lumière soit faite sur l'origine du conflit ; 6^o que le gouvernement revienne à une politique vraiment républicaine ; 7^o que l'on n'envoie pas au Maroc les frères des soldats morts pour la France pendant la grande guerre.

Modane (Savoie).

31 juillet. — La Section félicite le Comité Central pour son ordre du jour du 17 juillet 1925 sur les conditions de la paix au Maroc. Elle s'associe aux vœux exprimés par la généralité des Sections pour la conclusion rapide d'une paix définitive et durable.

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).

25 juillet. — La Section exprime le vœu que tous les gouvernements acceptent le protocole de la paix proposé par M. Herriot à la Société des Nations.

Morlaix (Finistère).

7 juillet. — La Section émet le vœu que l'impôt sur le revenu ou le prélèvement sur le capital soit fortement progressif et que la plus large charge financière ne porte pas sur les denrées de consommation nécessaires.

Nangis (Seine-et-Marne).

5 juillet. — La Section demande que la guerre au Maroc prenne fin dans le plus bref délai possible.

Nantes (Loire-Inférieure).

14 juillet. — La Section demande que, pendant la guerre du Maroc, on empêche la répétition des dénis de justice commis par les conseils de guerre et celle des exécutions sommaires, tels qu'ils se sont produits pendant la guerre de 1914.

Oullins (Rhône).

9 juillet. — La Section proclame son horreur de toutes les guerres. Elle proteste contre les poursuites dont les militants qui luttent contre les guerres sont victimes, en exécution des lois scélérates. Elle demande l'abrogation de ces lois.

Pertuis (Vaucluse).

8 juillet. — La Section envoie ses hommages à M. Ferdinand Buisson. Elle demande : 1^o la cessation des hostilités au Maroc ; 2^o le prélèvement sur le capital ; 3^o la révision du Code militaire ; 4^o la suppression de l'ambassade au Vatican et l'introduction des lois laïques.

Pézenas (Hérault).

10 juillet. — La Section demande la cessation des hostilités au Maroc et l'établissement d'une paix durable.

Philippeville (Constantine).

5 juillet. — La Section entend une conférence de M. Ledermann sur les buts de la Ligue. Grand succès.

Portes-lès-Valence (Drôme).

17 juillet. — La Section demande : 1^o que la durée du mandat des députés et conseillers municipaux soit maintenue à quatre ans ; 2^o que le Sénat soit élu au suffrage universel direct et que la durée du mandat sénatorial soit ramenée à six ans avec renouvellement par moitié tous les trois ans ; 3^o que le gouvernement français emploie tous les moyens pacifiques pour mettre fin au conflit marocain ; 4^o qu'un impôt sur le capital exonérant tous les petits possédants et atteignant surtout les grosses fortunes soit voté le plus tôt possible ; 5^o que l'école unique soit réalisée promptement.

Port-d'Envaux (Charente-Inférieure).

12 juillet. — La Section tient sa réunion constitutive.

Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).

7 juillet. — La Section demande : 1^o que le gouvernement entre en pourparlers avec Abd-el-Krim ; 2^o que ne soient envoyés au Maroc que des soldats de carrière et des volontaires et que les jeunes classes soient rappelées le plus tôt possible ; 3^o que le gouverneur militaire soit remplacé par un gouverneur civil.

Privas (Ardèche).

27 juillet. — La Section regrette que le Comité Central n'ait pas, dès les premières hostilités du Maroc, protesté énergiquement contre toute guerre. Elle demande : 1^o que les responsabilités du conflit soient recherchées ; 2^o que le droit des Rifains à l'indépendance et au libre ravitaillement soit reconnu ; 3^o que les conditions de paix de la France soient publiées et envoyées à la Cour de justice de La Haye. Elle s'étonne que des députés puissent être nommés à des fonctions publiques salariées tout en conservant leur mandat.

Rambouillet (Seine-et-Oise).

25 juillet. — La Section approuve l'ordre du jour voté par le Comité Central sur la guerre du Maroc. Elle compte que le Comité attirera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'apaiser l'opinion.

Romans (Drôme).

26 juillet. — La Section demande la conclusion d'un armistice avec les Rifains et propose de soumettre le conflit à la Société des Nations.

Roubaix (Nord).

3 juillet. — La Section émet le vœu qu'il soit créé, pour

chaque école primaire de garçons et de filles un Comité de préorientation professionnelle qui s'efforcera de rechercher les aptitudes des enfants et de susciter leur vocation.

Saignes (Cantal).

Juillet. — La Section s'élève contre les prétentions d'omnipotence de l'oligarchie financière. Elle félicite : 1° M. Herriot pour sa défense de la laïcité ; 2° la Ligue pour son œuvre démocratique. Elle demande : 1° que le gouvernement actuel défende énergiquement l'œuvre de la Révolution ; 2° que les délégués sénatoriaux soient élus au suffrage universel.

Saulieu (Côte-d'Or).

Juillet. — La Section entend deux conférences de MM. Tarbat, le 4, et de M. Bénielli, le 5, sur les buts de la Ligue, ses moyens d'action, son rôle international. Vif succès.

Sétif (Constantine).

2 juillet. — La Section s'élève contre le pouvoir abusif de la police qui perquisitionne souvent au domicile des citoyens au mépris de la liberté individuelle.

2 juillet. — La Section exprime à MM. Ferdinand Buisson et Henri Guernut, son admiration et sa reconnaissance pour l'œuvre qu'ils poursuivent avec une persévérance et une foi que ne ralentissent ni les difficultés, ni les fatigues.

Sidi-bel-Abbès (Oran).

16 juillet. — La Section proteste contre l'inqualifiable accueil qui a été réservé à son secrétaire par le juge d'instruction de Sidi-bel-Abbès.

Sisteron (Basses-Alpes).

8 juillet. — La Section refuse de participer au Comité d'action formé par la cellule communiste de Sisteron pour protester contre la guerre du Maroc.

Sospel (Alpes-Maritimes).

Août. — La Section invite le gouvernement à mettre fin au plus tôt à la guerre du Maroc. Elle proteste contre les poursuites des personnes qui ont manifesté des idées pacifistes.

Sotheville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Juillet. — La Section réclame la cessation des hostilités avec le Rif et l'ouverture de pourparlers en vue de l'établissement d'une paix durable.

Saint-Martin-Vesubie (Alpes-Maritimes).

1^{er} août. — La Section demande : 1° que le gouvernement mette fin le plus tôt possible à la guerre du Maroc ; 2° que les responsables de cette guerre soient recherchés et punis ; 3° qu'aucune poursuite ne soit exercée à l'occasion des protestations contre la guerre marocaine ; 4° que le gouvernement prenne des mesures sévères contre les menées cléricales et communistes et proteste contre toute extension coloniale.

Saint-Ouen (Seine).

17 juillet. — La Section entend une remarquable conférence de M. Sicard de Plauzoles, membre du Comité Central, sur l'organisation de la médecine sociale.

Saint-Priest (Isère).

25 juillet. — La Section émet le vœu : 1° que la guerre du Maroc soit terminée au plus tôt ; 2° que les perquisitions domiciliaires se fassent dans les formes légales et lorsqu'elles n'ont pas réussi à établir la culpabilité de l'accusé, que la police accorde à celui-ci la satisfaction morale publique de reconnaître son honorabilité.

Saint-Vincent-de-Barres (Ardèche).

25 juillet. — La Section demande : 1° que la guerre du Rif soit terminée dans le plus bref délai ; 2° que la Société des Nations arbitre obligatoirement tous les conflits. Elle proteste contre le procès Scopes de Dayton et réclame le respect absolu des droits de la pensée.

Thaon (Vosges).

Juillet. — Une Sous-Section est créée à Thaon à l'issue d'une conférence de M. Marc Rucart.

Tourcoing (Nord).

5 juillet. — La Section entend une conférence de M. Dubois sur la question marocaine. Elle demande : 1° que la France renonce à toute négociation avec l'Espagne en vue

d'une action commune au Maroc ; 2° que la France fasse connaître aux Rifains ses intentions au sujet de la reconnaissance de leur Etat ; 3° que le maréchal Lyautey soit rappelé et remplacé par un haut commissaire civil ; 4° que les richesses minières découvertes dans les territoires occupés par la France soient exploitées au profit exclusif de la nation.

Vauchelles-les-Quesnoy (Somme).

25 juillet. — La Section demande que la guerre du Maroc soit terminée le plus rapidement possible.

Vendeuil (Aisne).

5 juillet. — La Section demande : 1° que les sénateurs soient élus au suffrage universel ; 2° que les assurances sociales, retraites ouvrières, assistance aux familles nombreuses, soient augmentées en tenant compte du coût de la vie ; 3° que le gouvernement conclue au plus tôt une paix durable au Maroc.

Vias (Hérault).

3 juillet. — La Section demande : 1° que le gouvernement conclue la paix avec les Rifains le plus tôt possible ; 2° que tous les biens marocains soient nationalisés et que les bénéficiaires servent à améliorer la vie sociale au Maroc.

Villejuif (Seine).

Juillet. — La Section proteste contre la culture de l'opium et le trafic des stupéfiants. Elle invite la Société des Nations à reprendre au plus tôt l'étude du problème de l'opium et des stupéfiants et de le résoudre à la lumière exclusive des grands principes du droit humain. Elle invite le gouvernement à établir au Maroc un état de paix durable, assurant à la fois la sécurité des habitants de la zone française et le ravitaillement normal de la population rifaine. Elle réclame la cessation immédiate des hostilités pour laisser place à des tractations exclusivement diplomatiques.

Vincennes (Seine).

8 juillet. — La Section demande : 1° que le Comité Central désigne d'urgence une Commission d'hommes compétents et extra-parlementaires pour procéder au Maroc à l'enquête qui s'impose pour éclairer le pays ; 2° qu'il intervienne auprès du gouvernement pour qu'il fasse connaître ses conditions de paix ; 3° qu'il organise un grand meeting sur la question du Maroc.

6 août. — La Section demande au Comité Central d'intervenir pour que soient suspendues les condamnations à mort qui pourraient être éventuellement prononcées par les conseils de guerre.

Memento Bibliographique

L'édition 1925 de l'Annuaire de la Presse française et étrangère (Guide de la Publicité), qui vient de paraître, présente de très grandes modifications par rapport à l'édition 1924.

Toute sa documentation (liste des journaux de France et des principaux journaux étrangers, etc.) a été remaniée complètement par suite des changements survenus dans les prix d'abonnement des journaux et de leurs tarifs de publicité.

L'Annuaire est le guide indispensable aussi bien de l'homme politique que de l'industriel ou du commerçant qui désire avoir pour son service de publicité tous les renseignements concernant la presse.

Un volume de 2.000 pages, relié toile, en vente dans les bureaux, 7, rue Portalis (Wag. 37-68) au prix de 35 francs, plus le port.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/O 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS